



# RAPPORT ANNUEL 2020

sur le prix et la qualité du service public de prévention  
et de gestion des déchets ménagers et assimilés

# SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE	3
LES CHIFFRES 2020	5
LES ACTIONS 2020	6
MISE EN PLACE DES ESXTENSIONS DE CONSIGNES DE TRI	8
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS ( hors déchèterie)	10
Collecte des ordures ménagères résiduelles	12
Collecte des déchets recyclables	16
Collecte spécifiques en porte-à-porte	21
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS issus des déchèteries	22
TRAITEMENT DES DECHETS SPECIFIQUES	26
INDICATEURS FINANCIERS	28
EN BREF	36
SYNTHESE	38
LES PERSPECTIVES 2021	40
LEXIQUE	41
CARTES	42

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'essentiel

## Le territoire

La Communauté d'Agglomération Cap Atlantique assure la gestion des déchets ménagers et assimilés au sein des 15 communes membres.

## La typologie de l'habitat

Habitat semi rural à dominance très touristique

## La population

- 74 058 habitants (INSEE 2017 applicable au 01/01/2020)
- 111 093 habitants (DGF 2019)

La population DGF comptabilise 1 habitant supplémentaire par résidences secondaires afin de prendre en compte l'impact des populations touristiques et de permettre de se comparer avec les territoires non-touristiques.

## La compétence déchets

La compétence déchets, exercée par la collectivité, concerne la **collecte** et le **traitement** des déchets .



## Les équipements communautaires



- 1 Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), située à Kéraline (Herbignac)
- 1 station de transfert, située à Guérande
- 1 réseau de 9 déchèteries
- 5 plateformes de déchets verts

## La politique déchets

L'arbre des objectifs de Cap Atlantique, véritable feuille de route de la politique publique, fait émerger différents objectifs stratégiques. Pour la direction déchets, ceux-ci visent à :

- Favoriser l'économie circulaire,
- Offrir un service adapté et de qualité à un coût maîtrisé.

Pour y parvenir, la direction des déchets organise les missions du service public (communication, accès aux services, perspectives, plans d'action, évaluation des politiques publiques...), met en œuvre les moyens techniques, assure le suivi et la maîtrise des dépenses...

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE

2010	<b>Actualisation du Schéma Directeur de Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés</b> (délib. 10.019 CC)
2011	> Rédaction des règlements de collecte et des déchèteries
2012	> Mise en place de la Redevance Spéciale (délib 12.022 CC)
2013	<b>Décision de rénovation de la station de transfert de Guérande</b> (délib 13.040 CC)
2014	<b>Etude de financement du service</b> > Mise en place d'un zonage unique de la TEOM (délib 14.120 CC) > Mise en service de la nouvelle station de transfert de Guérande
2015	<b>Labellisation «Territoire Zéro Déchet Zéro gaspillage »</b> (délib 15.019 BC) <b>Lancement d'un Schéma Directeur du Réseau des Déchèteries</b> (délib 15.018 BC)
2016	> Lancement de l'opération de promotion du compostage collectif
2017	<b>Validation du Schéma Directeur du Réseau des Déchèteries</b> (délib 17.066 CC) > <i>Réhabilitation de la déchèterie du Croisic</i> > Lancement de l'opération de réduction du gaspillage alimentaire en milieu scolaire
2018	<b>Etude d'agrandissement de la station de transfert de Guérande: validation de l'avant projet</b> (délib 18.061 CC) > <i>Etude pour la réhabilitation de la déchèterie de Kéraline</i>
2019	<b>Révision du Schéma Directeur de Collecte en vue de l'intégration des extensions des consignes de tri</b> (délib 19.110 CC) > <i>Travaux de réhabilitation de la déchèterie de Kéraline</i> > <i>Travaux d'extension de la station de transfert de Guérande</i>
2020	> <i>Etude pour la réhabilitation de la déchèterie de Pénestin</i> > Mise en œuvre du schéma directeur de collecte => collecte multi matériaux (avec extension des consignes de tri) en bac jaune

Collecte

Déchèteries

Transfert

Prévention

Finances

# LES CHIFFRES 2020

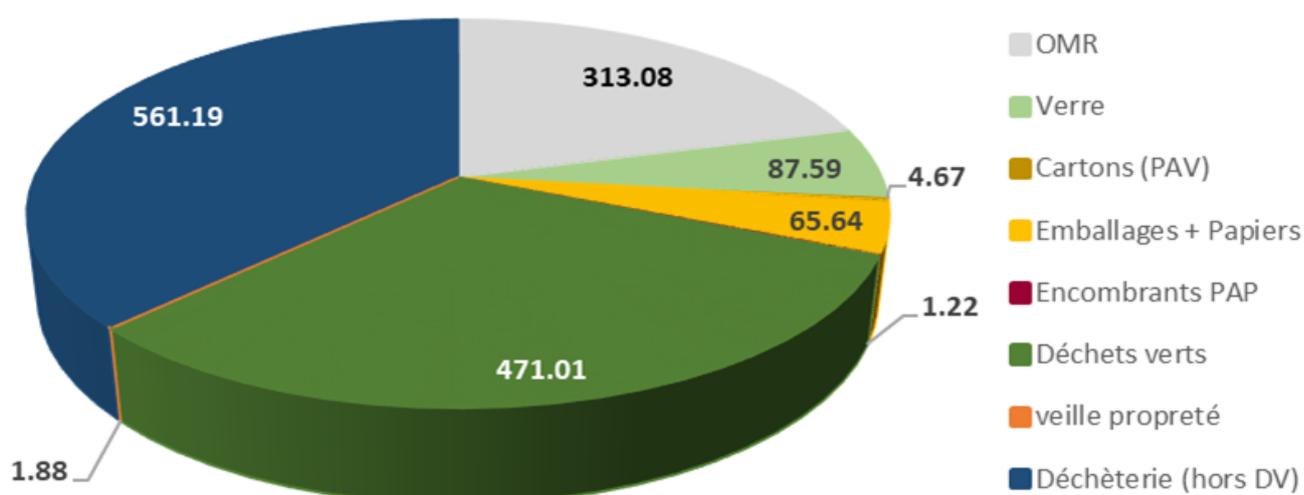
## Bilan 2020

Comparée à 2019, l'année 2020 est marquée par les tendances suivantes:

- ↘ Ordures ménagères
- ↗ Déchets recyclables
- ↘ Gravats
- ↗ Tout-venant
- ↗ Autres déchets issus des déchèteries
- ↗ Déchets verts
- ↗ Veille propreté

	2020	évolution N-1	évolution 2010
Ordures ménagères	23 186	-0,93%	-17,0%
Recyclables	11 694	4,33%	26,1%
Encombrants PàP	91	-2,53%	-26,2%
TV des déchèteries	9 955	0,92%	49,4%
Déchets verts	34 882	14,93%	79,5%
Gravats	18 761	-10,39%	42,9%
Déchèteries (hors TV - DV - Gravats)	12 845	5,21%	98,3%
Veille propreté	139	7,95%	32,0%
<b>TOTAL</b>	<b>111 552</b>	<b>3,10%</b>	<b>34,2%</b>

*Tonnages collectés en 2020 par flux*



*Ratio des déchets collectés en 2020 (kg/an/hab - pop INSEE)*

t/an	Ordures ménagères	Recyclables	Encombrants Porte-à-porte	Tout-venants déchèteries	Déchets verts	Gravats	Déchèteries (hors TV - DV - Gravats)	Veille propreté	TOTAL
2010	27 951	9 273	123	6 664	19 431	13 128	6 478	105	83 152
2018	23 711	10 989	94	9 550	34 751	17 434	11 703	143	108 375
2019	23 405	11 208	93	9 864	30 350	20 935	12 209	129	108 193
2020	23 186	11 694	91	9 955	34 882	18 761	12 845	139	111 552

kg/hab/an	Ordures ménagères	Recyclables	Encombrants Porte-à-porte	Tout-venants déchèteries	Déchets verts	Gravats	Déchèteries (hors TV - DV - Gravats)	Veille propreté	TOTAL
2010	390	130	2	93	271	183	90	1	1 161
2018	323	150	1	130	473	237	159	2	1 475
2019	318	152	1	134	412	284	166	2	1 470
2020	313	158	1	134	471	253	173	2	1 506

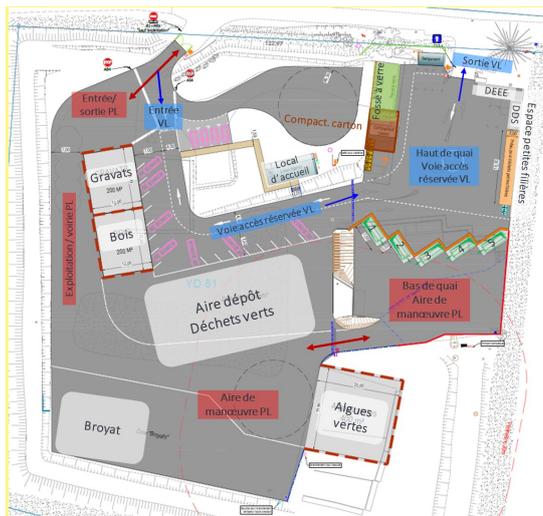
# LES ACTIONS 2020

## Schéma directeur des déchèteries

### ➔ Travaux d'aménagement à la déchèterie de Piriac-sur-Mer

Une plateforme a été créée pour accueillir les gravats au sol.

### ➔ Etude pour la réhabilitation de la déchèterie de PENESTIN



Dans le cadre du schéma directeur des déchèteries et des équipements de traitement des déchets verts, les études de réhabilitation de la déchèterie de Pénestin ont été lancées au 1<sup>er</sup> semestre 2020 .

L'objectif était de redéfinir la configuration du site afin d'améliorer la circulation des usagers et d'éviter la coactivité avec les prestataires.

Le démarrage des travaux est prévu au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Le montant des travaux est estimé à 650 000 € HT

(Cap Atlantique 45% / Région Pays de la Loire 25% / Etat 30 %)

### ➔ Développement des filières

Des bennes éco-mobilier ont été installées dans les déchèteries de Guérande et Pompas en septembre 2020.

## Traitement

### ➔ Gestion des tout-venants: fermeture de l'ISDND de Kéraline

L'installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND) de Kéraline, à Herbignac, a atteint sa capacité maximale de stockage au 1er semestre 2020.

Courant 2019, la station de transfert de Guérande avait été agrandie pour pouvoir accueillir les tout-venants issus des déchèteries et de la collecte en porte-à-porte et un marché de prestation (n°19025) avait été passé avec la société SECHE pour le transport et le traitement de ces déchets (durée initiale de 2 ans reconductible 2 fois 2 ans). Cette prestation a débuté à compter du mois de mars 2020.

### ➔ Travaux d'amélioration à la station de transfert de Guérande

Des travaux d'amélioration ont été réalisés dans le bâtiment d'accueil des OMr et emballages, à savoir, la reprise du caniveau.



## Relation usagers



En 2020, la cellule administrative et financière de la direction déchets a traité **17 845 appels**, soit 57% de plus qu'en 2019. Cette forte augmentation est à mettre en lien avec la situation sanitaire du printemps qui a engendrée de nombreuses interrogations de la part des usagers et avec la mise en place du nouveau schéma directeur de collecte à l'automne. 1 324 usagers ont également été accueillis physiquement à l'accueil de la direction, notamment pour obtenir des composteurs et ou sacs de pré-collecte.



De plus, 210 courriers et 1 632 factures « fournisseurs » ont été réceptionnées et 2 834 factures ont été émises.

## Actions de sensibilisation

Des nombreuses actions de communication prévues en 2020 n'ont pas pu être réalisées en lien avec la crise sanitaire (cf. encadrée ci-dessous).

### ➔ Consignes de tri

En 2020, la mise en œuvre du nouveau schéma directeur de collecte a permis de sensibiliser l'ensemble de la population aux nouvelles consignes de tri, mais également « aux bons réflexes » en terme de gestion des déchets (réduction à la source, stop pub, compostage....) grâce à une campagne de communication ciblée, à l'édition et la diffusion d'un nouveau guide de tri et à une campagne d'informations en porte-à-porte.



### ➔ Promotion du compostage



En 2020, **879 composteurs** ont été distribués aux habitants du territoire, soit 37% de plus qu'en 2019.

### ➔ Collecte exceptionnelle des feux de détresse

Pour la troisième année consécutive, une collecte de fusées de détresse a été organisée en septembre 2020 : **3 360 fusées ont été collectées**, soit 314 kg de matière active (explosive).

### ➔ Collecte des coquillages

**11.9 tonnes de coquillages** collectées entre décembre 2019 et janvier 2020, soit 1% de plus que l'édition précédente.

## COVID 19

### ➔ Gestion de crise

Pour faire face à la crise sanitaire et poursuivre l'activité de collecte des déchets lors du 1er confinement, un plan de continuité d'activité (PCA) a été mis en place à la direction déchets de Cap Atlantique.

Ceci a permis de maintenir la collecte des déchets ménagers (bacs à ordures ménagères et sacs jaunes et bleus en porte-à-porte et la collecte en apport volontaire) dans les conditions normales. Seule la collecte des encombrants a été suspendue sur l'ensemble du territoire.

Concernant les déchèteries, elles ont été fermées au public (du 17 mars au 4 mai) pour cause de fermeture des exutoires. Cependant, et pour répondre aux besoins des professionnels, plusieurs sites sont restés accessibles pendant cette période avec des conditions d'accès spécifiques (RDV, suppression des signatures sur les bons d'enlèvement...) pour garantir la sécurité des agents.

Malgré les difficultés rencontrées, toutes les équipes se sont investies pour assurer la continuité du service public avec succès!



*Messages adressés aux équipes de collecte lors du 1<sup>er</sup> confinement*

### ➔ Annulation des actions de prévention

Afin de se conformer aux directives nationales, le programme de sensibilisation prévu en 2020 a été modifié et la plupart des actions ont dû être annulées pour respecter les gestes barrières et limiter la propagation de la Covid 19. Ainsi les animations projetées (animations scolaires, sensibilisation sur la gestion des tout-venants en déchèterie, distribution de compost, zone de gratuité, animations sur les marchés, spectacles pour les scolaires...) n'ont pas pu être réalisées.

# MISE EN PLACE DES EXTENSIONS DE CONSIGNES DE TRI

## Schéma directeur de collecte

### ➔ Mise en place du nouveau schéma directeur pour l'intégration de l'Extension des Consignes de Tri (ECT)

Le nouveau schéma directeur de collecte a été approuvé le 14 novembre 2019 par le Conseil Communautaire de Cap Atlantique. Les principaux impacts pour les usagers sont les suivants :

- Passage d'une pré-collecte réalisée en sacs à une **pré-collecte en bacs**
- **Harmonisation des fréquences de collecte** à l'échelle du territoire: collecte des déchets recyclables toutes les deux semaines (toutes les semaines en juillet et août en zones touristiques)
- Passage d'un tri séparé par l'utilisateur (emballages légers d'un côté, papiers de l'autre) à un **schéma Multi Matériaux** (MM = emballages et papiers mélangés)
- Intégration des **extensions des consignes de tri** avec la possibilité de trier tous les emballages (films et barquettes) en plastique dans le bac de tri en complément des déchets déjà triés précédemment



### ➔ Refonte des circuits de collecte

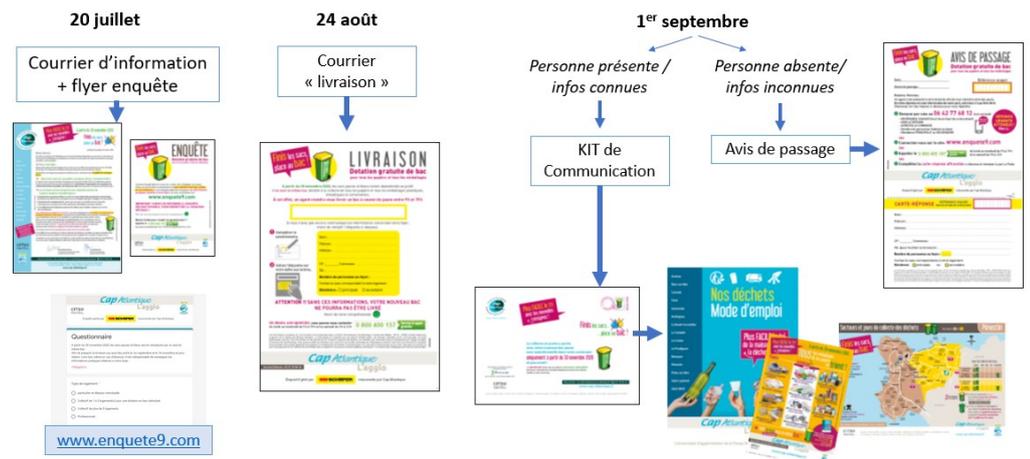
Afin de s'adapter aux nouvelles modalités et fréquences de collecte, l'ensemble des circuits ont été réécrits, impliquant des changements de jours de collecte pour certains secteurs (ex: Pénestin).



**Nouvelle organisation de collecte (à partir du 30 nov. 2020)**

### ➔ Plan de communication

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020, un plan de communication a été écrit pour informer les habitants des changements à venir. La diffusion des outils s'est étalée du mois de juillet au mois de décembre 2020.



## ➔ Distribution des bacs

La distribution des bacs jaunes a débutée le 1er septembre 2020.

Les habitants de La Baule, Herbignac, Saint Lyphard, Assérac, Camoël, Férel et Pénestin ont été livrés par des agents Cap Atlantique tandis qu'un prestataire (SCHAEFER) a assuré la distribution aux communes du Pouliguen, Batz sur Mer, Le Croisic, La Turballe, Piriac-sur-Mer, Mesquer, Saint Molf et Guérande.

	1 ou 2 pers.	3 ou 4 pers.	5 pers. et +
Résidence principale	180 L	240 L	360 L
Résidence secondaire	240 L		

*Grille de dotation des bacs jaunes*

## ➔ Démarrage opérationnel

La collecte en bacs jaunes a démarré à partir du 30 novembre 2020 sur l'ensemble du territoire.



## ➔ Coût de l'opération de distribution des bacs jaunes

1 600 000 € HT

Etat (21%), Région (33%), Cap Atlantique (46%)

## Les résultats

- 45 000 bacs jaunes livrés dans des résidences individuelles
- 1 300 collectifs visités avec mise à jour de la dotation et de la communication associée
- 200 professionnels diagnostiqués avec explications du nouveau dispositif et mise à jour de la dotation
- 65 000 kits de communication distribués
- 155 colonnes aériennes « papiers » supprimées et 40 modifiées en Multi Matériaux pour renforcer le parc existant
- 60 façades de colonnes enterrées modifiées en Multi Matériaux
- 265 mouvements de points d'apports volontaires
- 560 affiches « consignes de tri » mises à jour sur les points d'apports volontaires
- 41 circuits créés pour les collectes en régie



# LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS (Hors déchèterie)

## Organisation

Sur le territoire de Cap Atlantique, la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables s'effectue, soit en régie par les agents de la collectivité, soit par un prestataire privé :

### Collecte en porte en porte :

En régie  
10 agents, 9 véhicules, 91 996 km parcourus

### Collecte en apport volontaire :

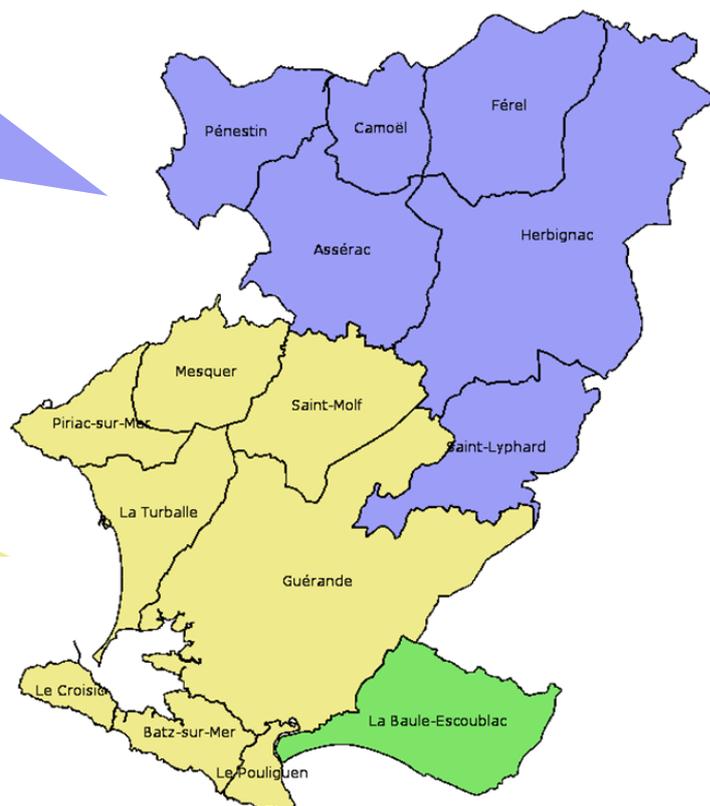
En régie  
2 agents, 2 véhicules, 41 181 km parcourus

### Collecte en porte en porte :

Prestation (VEOLIA)

### Collecte en apport volontaire :

Prestation (VEOLIA)



## La pré collecte

### => Collecte des ordures ménagères :

Sur l'ensemble du territoire, les ordures ménagères sont collectées en bacs.

### => Collecte des déchets recyclables :

Le mode de pré-collecte a évolué en cours d'année :

Jusqu'au 29 novembre	À partir du 30 novembre
<ul style="list-style-type: none"> <li>sacs jaunes pour les emballages</li> <li>sacs bleus pour les papiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>bacs jaunes</u> pour les emballages et les papiers en mélange (multi-matériaux)</li> </ul>

### Collecte en porte en porte :

En régie  
14 agents, 9 véhicules de collecte, 83 006 km parcourus

### Collecte en apport volontaire :

Prestation (VEOLIA)

- La **fourniture des sacs de collecte** est assurée par la société BARBIER depuis mai 2018 pour une durée maximale de 4 ans. En 2020, 1 776 000 sacs de pré collecte (50 L jaunes et 30 L bleus), ont été commandés pour être distribués aux usagers du territoire par le biais de Cap Atlantique ou des mairies.
- La **fourniture des bacs de collecte « ordures ménagères »** est assurée par la société CONTENUR depuis juillet 2018 pour une durée de 4 ans. En 2020, 2 141 bacs (OM) ont été commandés pour doter les nouveaux arrivants, les professionnels et les collectifs et pour procéder aux renouvellement des bacs détériorés.
- Pour la **collecte des déchets recyclables**, un marché de fourniture de bacs a été attribué à la société SCHAEFER pour une durée de 18 mois. 46 650 bacs jaunes ont été commandés en 2020 pour équiper tous les foyers du territoire.

Les habitants peuvent également bénéficier d'une **collecte en apport volontaire** pour les flux suivant :

- OM
- Emballages et papiers
- Verres
- Cartons



Dans le cadre du nouveau schéma directeur de collecte, les colonnes « papiers » ont été progressivement supprimées ou transformées en colonnes « multi-matériaux ».

La **fourniture des conteneurs d'apports volontaires** est assurée par la société ASTECH - marché n°16039 pour les conteneurs aériens et semi-enterrés (durée de 4 ans maximum) et marché n°18056 pour les enterrés (durée de 4 ans maximum).

**En 2020:**

- 103 colonnes aériennes ont été commandées pour un montant global de 175 859 € TTC
- 9 colonnes semi enterrées ont été commandées pour un montant global de 68 484 € TTC pour la fourniture et les travaux
- 13 colonnes enterrées ont été commandées pour un montant de 93 659 € TTC pour la fourniture

Il existe trois types de conteneurs d'apport volontaire sur le territoire :



des conteneurs aériens



des conteneurs semi-enterrés



des conteneurs enterrés

	Carton	EL/JM	OM	Verre	Total général
Assérac	2	11	4	14	31
Batz-sur-Mer	2	32	10	28	72
Camoël		2	2	8	12
Férel		3	4	10	17
Guérande	5	55	6	60	126
Herbignac		15	9	22	46
La Baule-Escoublac	13	58	12	71	154
La Turballe	3	20	14	21	58
Le Croisic	7	25	16	25	73
Le Pouliguen	6	27	9	29	71
Mesquer	3	19	12	19	53
Pénestin	3	26	10	25	64
Piriac-sur-Mer	3	30	12	30	75
Saint-Lyphard		7	6	13	26
Saint-Molf	1	7	3	9	20
<b>Total général</b>	<b>48</b>	<b>337</b>	<b>129</b>	<b>384</b>	<b>898</b>

Tableau 1: répartition de nombre de conteneurs par flux et par commune au 30 novembre 2020



**373**

points d'apports volontaires sur le territoire de Cap Atlantique

60 conteneurs dédiés aux textiles sont également répartis sur l'ensemble du territoire



# ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

## La collecte

Sur l'ensemble du territoire de Cap Atlantique, la collecte s'effectue en porte-à-porte et en apport volontaire. La fréquence de collecte en porte-à-porte varie selon la saisonnalité pour répondre à l'afflux touristique (de 1 à 3 fois par semaine).

La collecte des ordures ménagères comprend :

- la collecte des particuliers
- la collecte des professionnels assujettis à la redevance spéciale
- les déchets issus des dépôts sauvages et collectés par le service de veille propreté de la collectivité

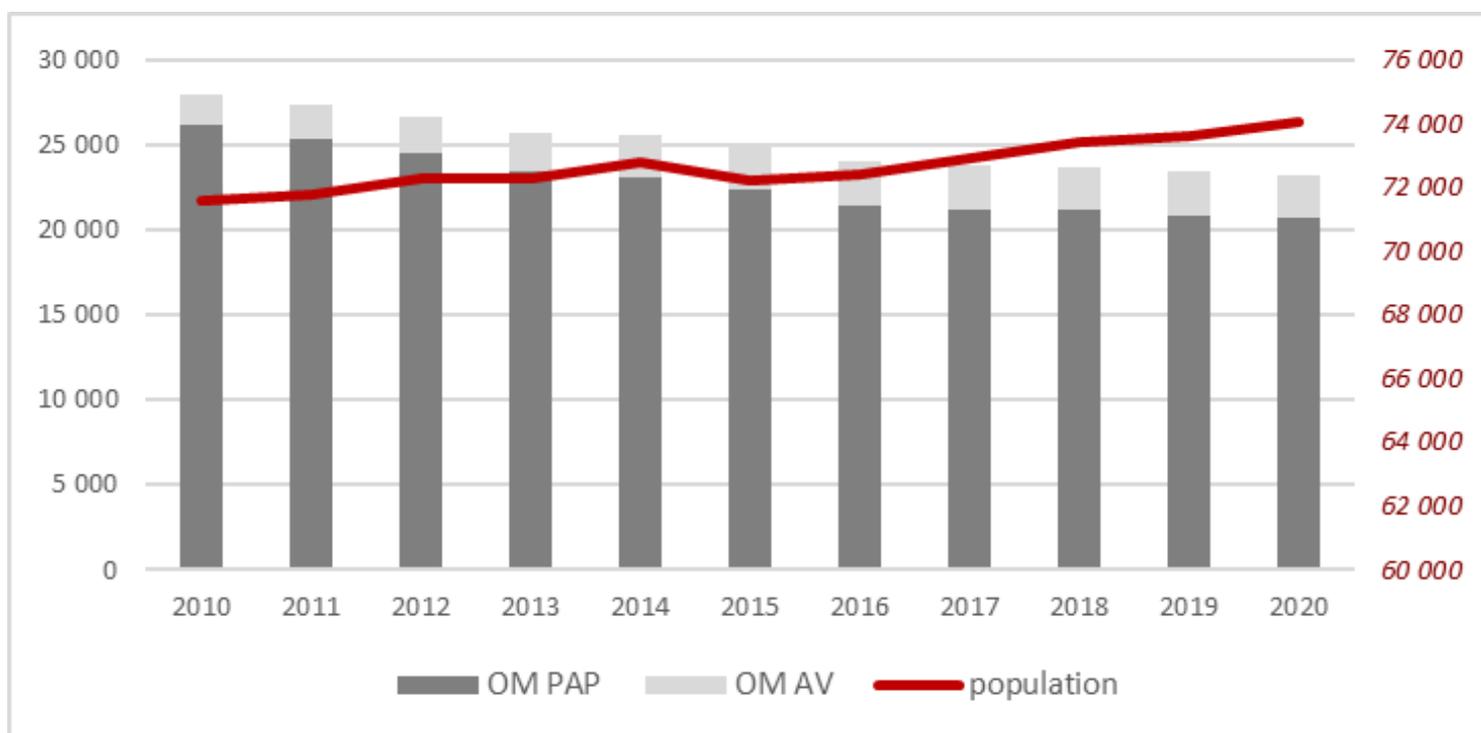


## ➡ Tonnages



En 2020, **23 186 tonnes** d'ordures ménagères ont été collectées sur l'ensemble du territoire, soit une baisse de **- 0,9%** par rapport à 2019. Cela représente une moyenne de **313,1 kg /hab.** (pop. Municipale INSEE) ou **208,7 kg /hab.** (pop. DGF).

Par rapport à 2010, le tonnage global d'OMr a diminué de 17 % malgré l'augmentation de la population.

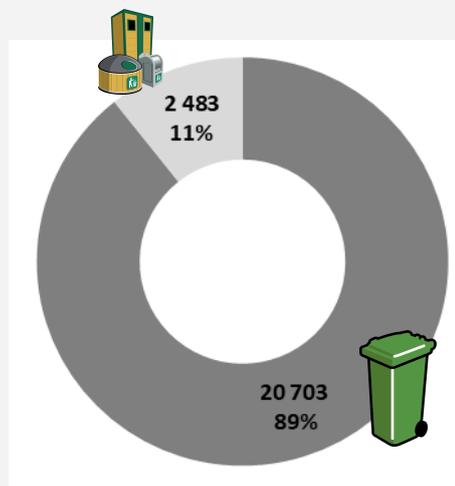


Evolution du tonnage d'ordures ménagères depuis 2010

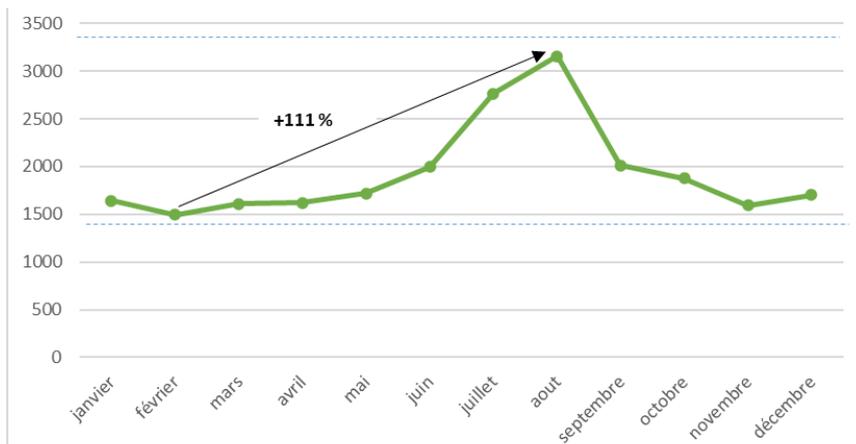
Depuis 2010:  
- 19,5 % par  
hab DGF/an

## Ordures ménagères collectées en 2020 (selon le mode de collecte)

En 2020, les ordures ménagères collectées en **apport volontaire** représentent **11 %** du gisement total.



Le phénomène de saisonnalité est particulièrement impactant sur le territoire de Cap Atlantique : le tonnage mensuel d'ordures ménagères résiduelles collectées varie du simple au double entre le mois de février et celui d'août.



Contrairement aux années précédentes, le tonnage des ordures ménagères est resté stable aux mois de mars et avril, en lien avec le confinement de la population et la fermeture des activités professionnelles.

	CAP Atlantique Pop municipale	Loire-Atlantique touristique 2017	Pays de Loire touristique 2017	France touristique 2017
Kg OMR / hab	313,1	288,7	282,6	365,1
Ecart / CAP Atlantique		8,46%	10,8%	-14,2%
	CAP Atlantique Pop. DGF	Loire-Atlantique 2017	Pays de Loire 2017	France 2017
Kg OMR / hab	208,7	195,2	179,8	254,2
Ecart / CAP Atlantique		6,9%	16,1%	-17,9%

*Comparaison du ratio de collecte par habitant du territoire de Cap Atlantique avec les ratios départementaux, régionaux et nationaux*

## Déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public

La loi du 13 juillet 1992 (article L. 2333-78 du CGCT) oblige les collectivités à mettre en place une Redevance Spéciale pour les déchets assimilables aux ordures ménagères des établissements publics et privés. Cette action permet ainsi de séparer le financement des services rendus aux ménages des autres usagers publics et privés. Ces établissements restent toutefois libres de confier la prestation de collecte et traitement des déchets à Cap Atlantique ou à un opérateur privé de leur choix.

Sur le territoire de Cap Atlantique, la Redevance Spéciale (RS) est **mise en place depuis 2012**.

En 2020, **537 sites ont conventionné** avec Cap Atlantique, et **184 établissements** sont assujettis à la redevance spéciale pour un montant global de 586 036 €.



Les gros producteurs (soumis à la RS) ont produit **2 183 tonnes** d'ordures ménagères soit, **9,4 % du tonnage global collecté**.

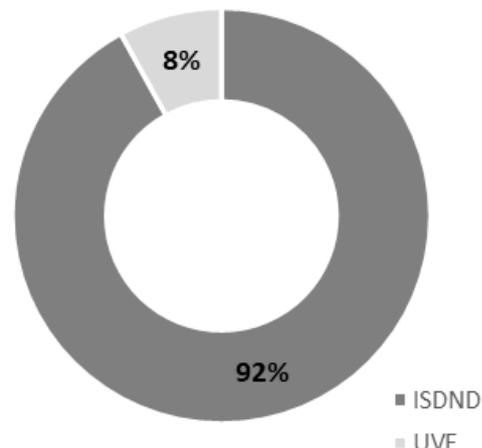
## Le transfert et le traitement

En 2020, les ordures ménagères collectées sur le territoire de Cap Atlantique sont traitées par enfouissement ou incinération.



Casier de stockage des déchets  
ISDND Saint Fraimbault des Prières

### Mode de traitement des OMR



### ➔ Tonnages

En 2020, **21 361 tonnes** ont aussi été traitées par enfouissement sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Fraimbault des Prières et **1 856 tonnes en incinération** sur les UVE de Carhaix et de Pontmain.

Au total, en 2020, ce sont **23 217 tonnes d'ordures ménagères** traitées pour le territoire de Cap Atlantique.

### FONCTIONNEMENT :

Ne disposant pas d'unité de traitement sur son territoire, la collectivité délègue certaines prestations à des opérateurs privés.

Afin d'optimiser le transport des déchets, Cap Atlantique dispose d'une station de transfert sur la commune de Guérande. L'exploitation de ce site est déléguée à **SUEZ Environnement** depuis le 01/01/2016 pour une période initiale de 4 ans, reconductible une fois deux ans.

Le **transport des déchets** de la station de transfert jusqu'aux sites de traitement est délégué à la société **Malherbe** depuis le 01/01/2016 pour une période initiale de 4 ans, reconductible une fois deux ans.

Le marché de **traitement des ordures ménagères** est conclu avec la société **SUEZ Environnement** depuis le 01/01/2016, et pour une période initiale de 4 ans, reconductible une fois deux ans.

## Les coûts de la collecte et du traitement

Les coûts des principales étapes techniques de gestion des ordures ménagères sont :

### COLLECTE



**107 € HT /  
tonne**

### TRANSFERT / TRANSPORT



**28 € HT /  
tonne**

### TRAITEMENT



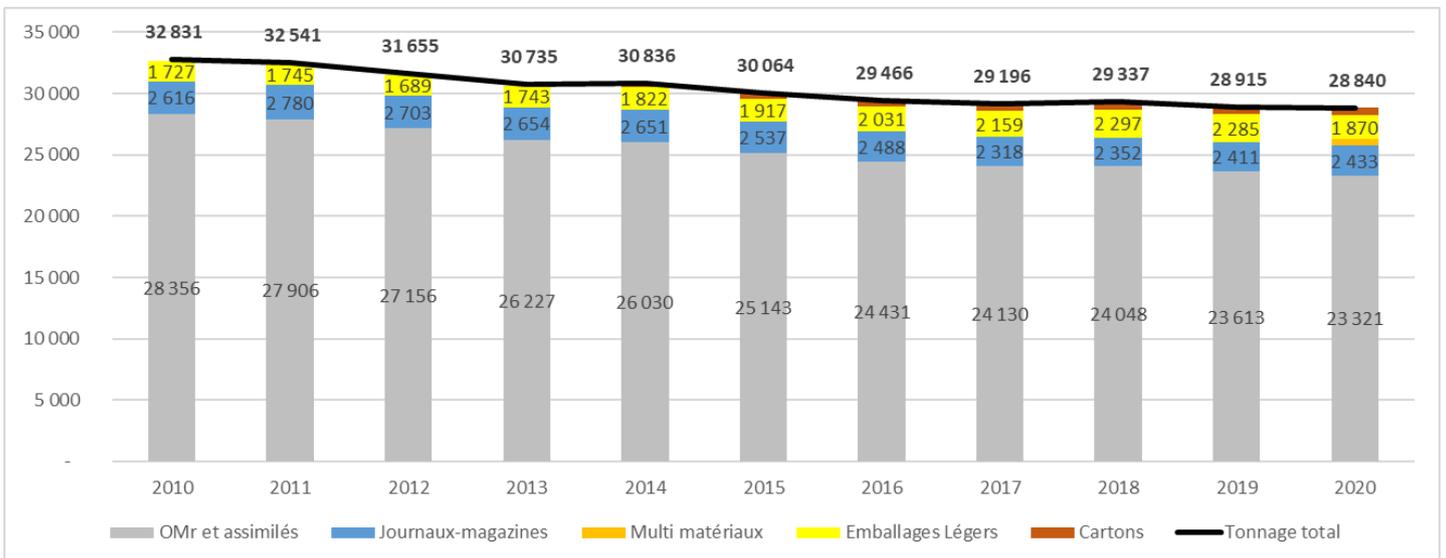
**70 € HT /  
tonne**

Au final, le coût de gestion (en intégrant les charges de structure et de pré-collecte) des ordures ménagères résiduelles s'élève à **6 300 694 € TTC** ce qui représente **272 €/tonne et 85 €/hab.**

Cf. chapitre « indicateurs financiers »



Station de transfert de Guérande



Evolution des tonnages entrants à la station de transfert de Guérande\*

\*Les différences observées entre les tonnages entrants et sortants s'expliquent par les stocks présents sur site lors d'un changement d'année civile mais également par des marges d'erreur sur les tares des véhicules entrants et sortants.

### Focus sur les dépôts sauvages :

Cap Atlantique assure le nettoyage et l'entretien des points d'apports volontaire grâce à une brigade spécialisée: la veille propreté. Il s'agit d'une équipe de trois agents et de trois véhicules.

En 2020, **139** tonnes ont été collectées.



# DECHETS RECYCLABLES

## La collecte

Les déchets recyclables comprennent :

- Les **emballages légers** (cartonnettes, emballages en plastique, briques alimentaires, boîtes de conserves en acier et en aluminium et autres petits emballages en aluminium) et les **papiers** (papiers divers, journaux, magazines, brochures, enveloppes...)
- Les **verres** (bouteilles, pots, bocaux)
- Les **cartons** (cartons bruns, ondulés, de déménagement)



Sur l'ensemble du territoire de Cap Atlantique, la collecte de ces déchets s'effectue **en porte-à porte** pour les emballages et les papiers **et en apport volontaire** pour les emballages, les papiers, le verre et les gros cartons.

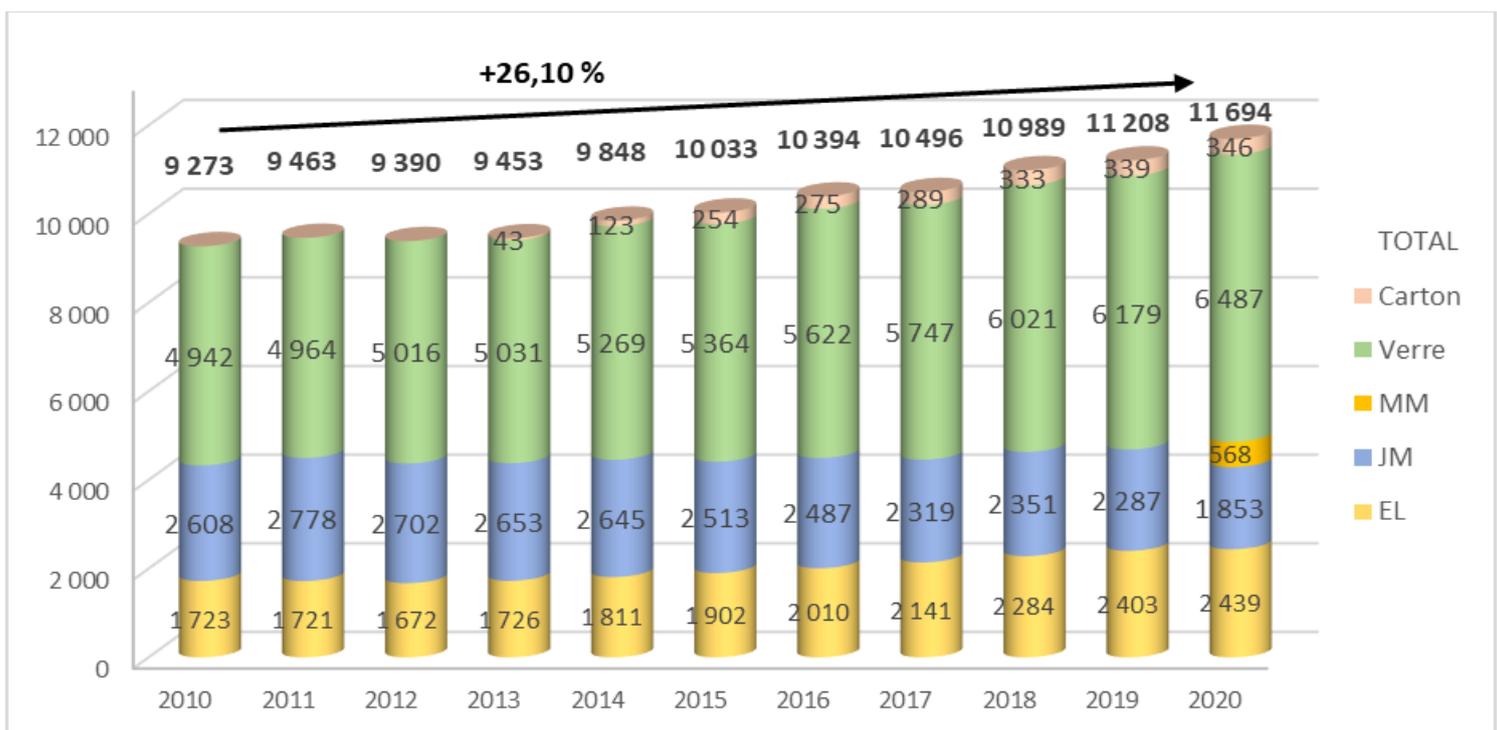
La mise en place du nouveau schéma directeur de collecte, au 30 novembre 2020, a permis :

- L'intégration des extensions de consignes de tri
- L'harmonisation de la fréquence de collecte en porte-à-porte avec le passage à une collecte tous les 15 jours (C0,5) sur l'ensemble du territoire (fréquence ajustée sur les zones touristiques à une fois par semaine en haute saison).

### ➔ Tonnages

En 2020, **11 694 tonnes** de déchets recyclables ont été collectées sur l'ensemble du territoire, soit une hausse de **4,3 %** par rapport à 2019.

Par rapport à 2010, le tonnage global de déchets recyclables a augmenté de **26,1 %**.



*Evolution des tonnages de déchets recyclables depuis 2010*



**Emballages et Papiers**  
 4 861 tonnes collectées  
 65,6 kg /hab\*  
 + 3,6 % (N-1)



**Verres**  
 6 487 tonnes collectées  
 87,6 kg /hab\*  
 + 5 % (N-1)

\* population INSEE

	CAP Atlantique Pop municipale	Loire-Atlantique touristique 2017	Pays de Loire touristique 2017	France touristique 2017
Kg EL+ JM / hab	65,6	62,7	72,2	46,7
Ecart / CAP Atlantique		4,7%	-9,1%	40,7%
	CAP Atlantique Pop. DGF	Loire-Atlantique 2017	Pays de Loire 2017	France 2017
Kg EL+ JM / hab	43,8	42,5	51,8	48,5
Ecart / CAP Atlantique		2,8%	-15,5%	-9,7%

## Focus sur les cartons : 1 945 tonnes en 2020, soit 2,5 % de plus qu'en 2019

En complément des bennes mises à disposition en déchèteries, le déploiement de la collecte de proximité des cartons se poursuit:

En 2020, **36 colonnes** de tri destinées aux cartons sont installées sur **9 communes** du territoire.

Par ailleurs, des compacteurs ont été installés à La Baule.



Ce dispositif a permis de collecter 366 tonnes en apport volontaire.

Ajoutées aux 1 579 tonnes collectées en déchèteries, cela représente au total 1 945 tonnes de cartons.

## Le transfert et le traitement

Comme pour les ordures ménagères, les emballages et les papiers sont déposés à la station de transfert de Guérande avant d'être expédiés au centre de tri et/ou chez le recycleur.

➔ **Les emballages** sont préalablement triés et conditionnés par matériau au centre de tri Trivalo Bretagne au Rheu (35) avant d'être acheminés, selon le type de matériau, vers les différents recycleurs.

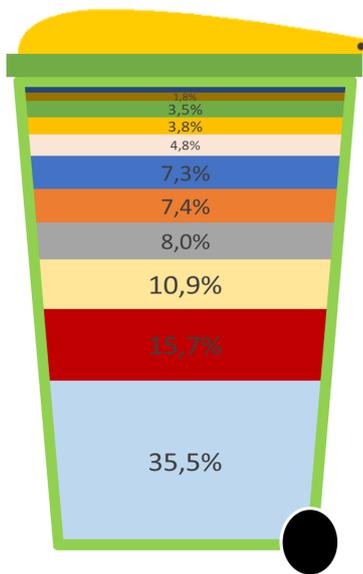
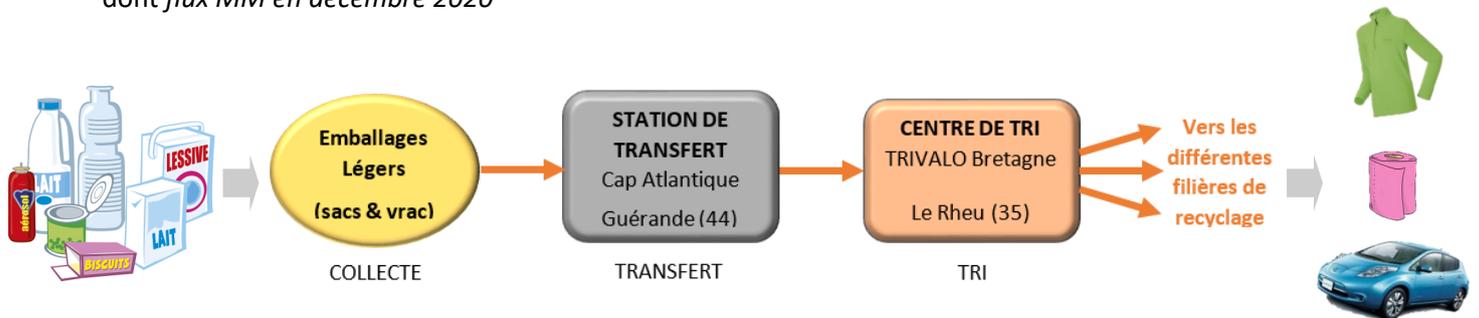
En 2020, **3 044 tonnes** ont été envoyées et triées au centre de tri. \*

\* dont flux MM en décembre 2020



### FONCTIONNEMENT :

La prestation de tri est confiée à la société PAPREC depuis avril 2018, pour une durée maximale de 7 ans.



### Composition du flux Emballages

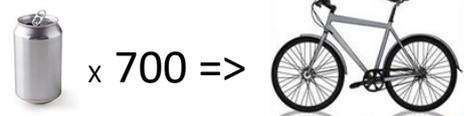
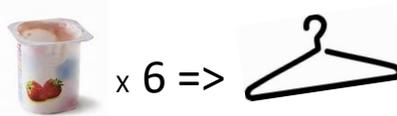
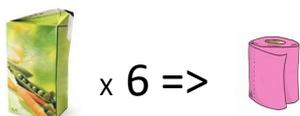
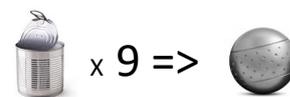
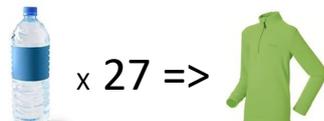
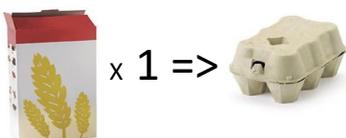
- Alu / petits alus
- Sacs jaunes
- Briques alimentaires
- Bouteilles Foncées (PET)
- Bouteilles opaques (PEHD)
- Papiers
- Autres plastiques (films et barquettes)
- Acier
- Bouteilles Claires (PET)
- refus
- Cartonnettes

### Taux refus 2020:

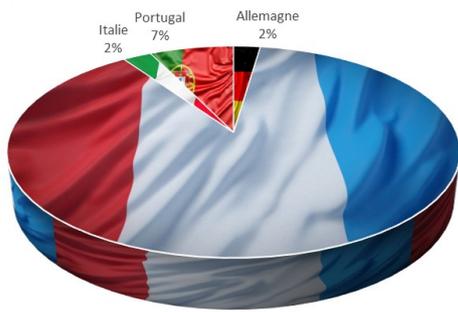
**15,7 %**

Ce taux correspond principalement à des erreurs de tri des habitants (textiles, verre, autres déchets non recyclables...)

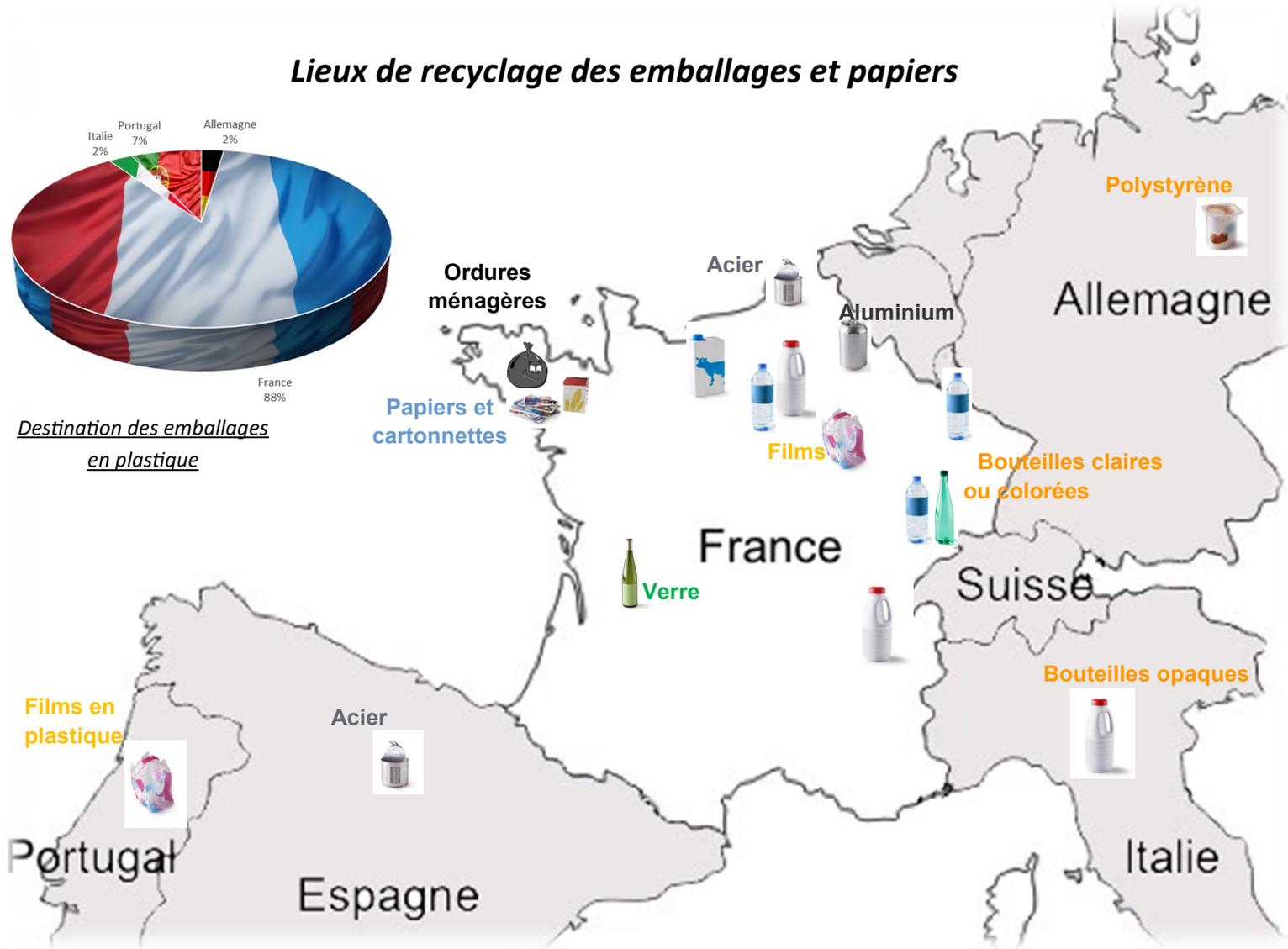
### Le devenir des emballages



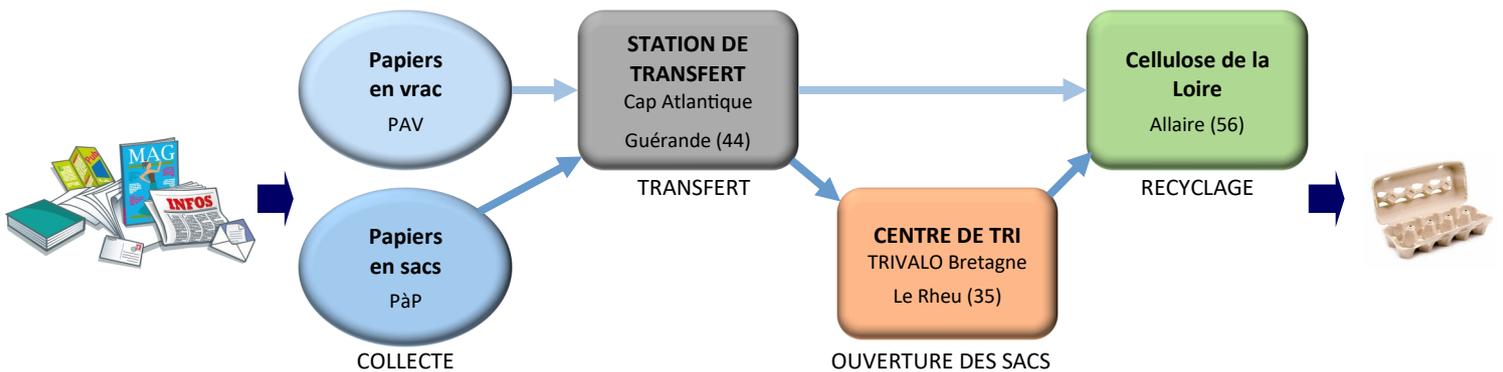
## Lieux de recyclage des emballages et papiers



Destination des emballages en plastique



➔ Jusqu'au 29 novembre les papiers étaient directement expédiés chez le recycleur à Allaire (56)



*Depuis le 30 novembre, les papiers sont collectés en mélange avec les emballages. Ils sont donc tous triés au centre de tri Trivalo Bretagne (35) avant d'être expédiés chez le repreneurs CDL (56).*

➔ Les verres sont regroupés dans une fosse à verre (Piriac-sur-Mer ou Pénestin) avant d'être acheminés vers le recycleur à Cognac (16)



## Les coûts de la collecte et du traitement

Les coûts des principales étapes techniques de gestion des **emballages légers et des papiers** sont :

### COLLECTE



**278 € HT /tonne**

### TRANSFERT / TRANSPORT



**52 € HT /tonne**

### TRI



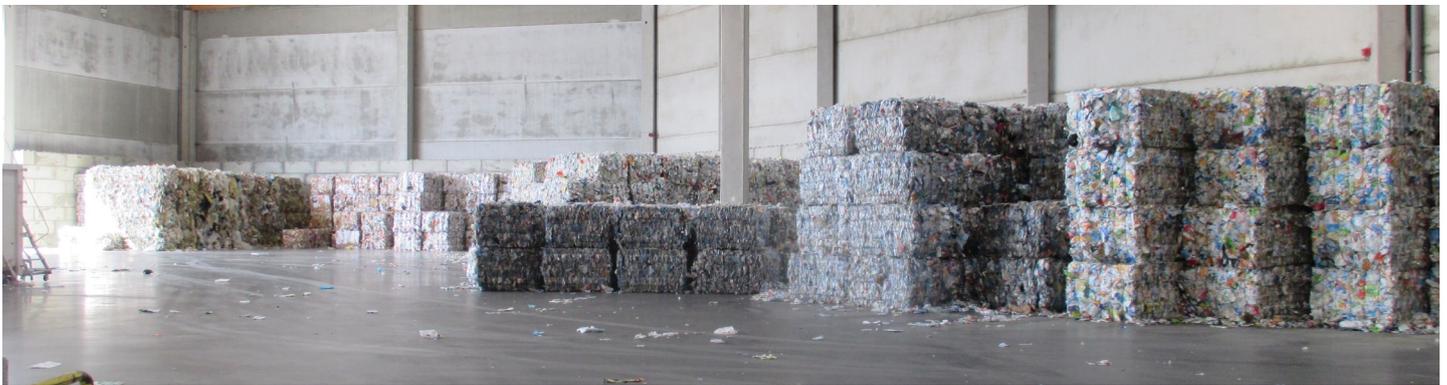
**91 € HT /tonne**

### RECETTES MATIERES ET SOUTIENS



**367 € /tonne**

Au final, le coût de gestion (en intégrant les charges de structure et de pré-collecte) des emballages légers et des papiers s'élève à **1 164 851 €** ce qui représente **240 €/tonne et 15,73 €/hab.**



Les coûts des principales étapes techniques de gestion du **verre** sont :

### COLLECTE



**40 € HT /tonne**

### TRANSPORT



**6,7 € HT /tonne**

### RECETTES MATIERES ET SOUTIENS



**35 € HT /tonne**

Au final, le coût de gestion (en intégrant les charges de structure et de fourniture des colonnes) du verre s'élève à **326 426 €** ce qui représente **55 €/tonne et 4,41 €/hab.**

### Le saviez vous?

Cap Atlantique a signé en janvier 2018, pour une durée de 5 ans, le contrat type avec CITEO\*, l'éco-organisme en charge d'organiser le dispositif national du tri et du recyclage des emballages et des papiers.

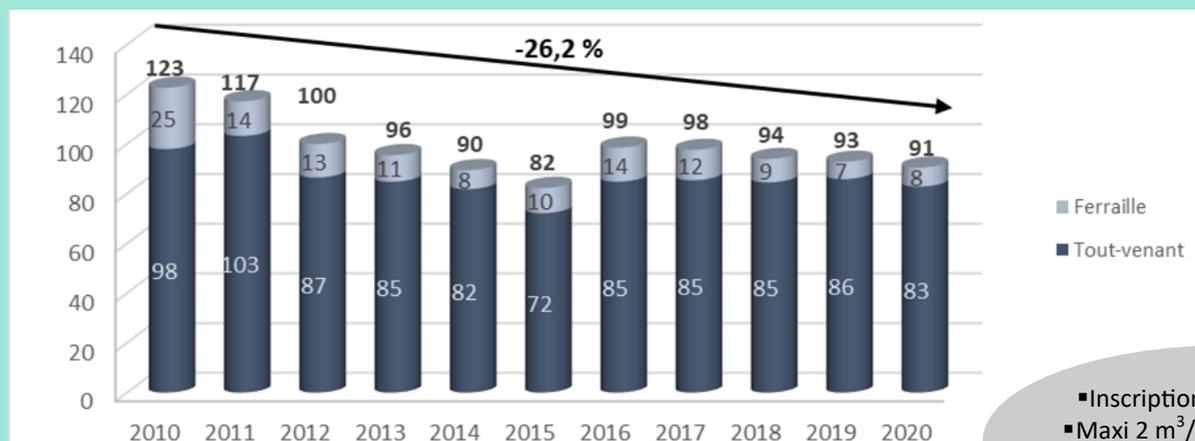
\*CITEO participe au financement du recyclage en reversant aux collectivités une partie des éco contributions perçues sous forme de soutiens.

## Collectes spécifiques en porte à porte

### ➔ Les encombrants

Une collecte des encombrants en porte-à-porte est proposée aux usagers du territoire, à une fréquence de 2 à 5 fois par an, selon les communes. Ce service est assuré en régie sur le nord du territoire et par un prestataire sur le secteur sud.

Ce flux est composé de tout-venants (destinés à l'enfouissement) et de ferraille (valorisée). En 2020, **91 tonnes** de déchets ont été collectées par ce biais.



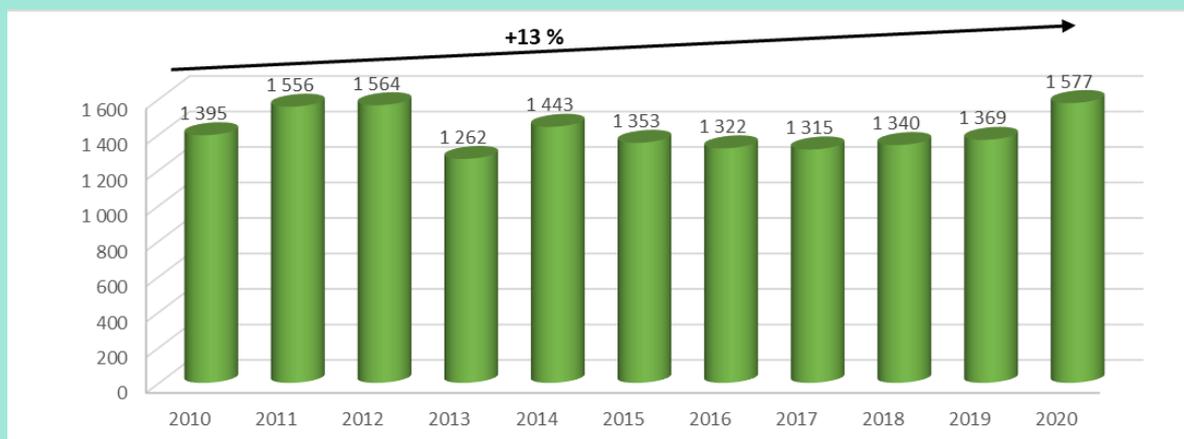
*Evolution des tonnages d'encombrants collectés en porte à pote entre 2010 et 2020*

- Inscription préalable
- Maxi 2 m<sup>3</sup>/foyer
- Déchets électriques interdits

### ➔ Les déchets verts

Une collecte des déchets verts en porte-à-porte est proposée sur la commune de La Baule uniquement. Elle a lieu tous les quinze jours et se déroule sur une semaine. Les usagers doivent utiliser les sacs en papier mis à leur disposition par la collectivité.

En 2020, **1 577 tonnes** de déchets verts ont été collectées en porte-à-porte, soit une augmentation de 15,2% par rapport à 2019 (+207 tonnes).



*Evolution des tonnages de déchets verts collectés en porte à pote entre 2010 et 2020*

Les tonnages mensuels collectés en porte à porte sont à mettre en relation avec les conditions météorologiques de l'année.

De plus, en 2020, la **fermeture des déchèteries lors du 1<sup>er</sup> confinement (mars-mai)** a engendré une forte augmentation des tonnages collectés en porte-à-porte sur cette période.



*Evolution mensuelle du tonnage de déchets verts collectés en porte à porte*

# LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS issus des déchèteries

## Organisation

Le territoire de Cap Atlantique compte **9 déchèteries**. Ces équipements permettent aux habitants de déposer leurs déchets ménagers non collectés en porte-à-porte : **gravats, déchets verts, tout-venants, bois, cartons, ferraille, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), mobilier, déchets dangereux.**

Selon les sites, la gestion est assurée en **régie** par les agents de la collectivité ou par un **prestataire privé**.



### Secteur nord (gestion régie)

**4 déchèteries** (Kéraline, Pompas, Pénestin, Piriac sur Mer)

**10 agents d'accueil et 5 agents d'exploitation**

**1 camion et 1 Manitou**

### Secteur sud (gestion prestation de service)

**5 déchèteries** (Guérande, La Baule, Le Pouliguen, Batz sur Mer et Le Croisic)

### **FONCTIONNEMENT :**

L'exploitation des déchèteries du secteur sud est assurée par la **société COVED** depuis le 1er octobre 2017 pour une durée maximale de 5 ans.

## Horaires

Communes	Coordonnées	Jours et horaires d'ouverture	
<b>LE POULIGUEN</b>	Route de la Minoterie	<b>Du lundi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h</b>	
<b>LA BAULE</b>	Route du Rocher	<b>Du lundi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h</b>	
<b>GUERANDE</b>	Parc d'activités de Villejames	<b>Du lundi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h</b>	
<b>HERBIGNAC</b>	Pompas	<b>Lundi et mercredi : 8h - 12h Samedi : 9h - 12h et 14h - 18h</b>	
<b>HERBIGNAC</b>	Kéraline	<b>Du lundi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h</b>	
<b>PENESTIN</b>	Les Barges	<b>Du lundi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h</b>	
<b>PIRIAC-SUR-MER</b>	L'Arche Chaussin	<b>Du lundi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h</b>	
		<b>Du 16/09 au 14/06</b>	<b>Du 15/06 au 15/09</b>
<b>BATZ-SUR-MER</b>	Route du Croisic	<b>Lundi au samedi : 9h - 12h</b>	<b>Lundi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h</b>
<b>LE CROISIC</b>	8, chemin du Pré Du pas	<b>Lundi au samedi : 14h - 18h</b>	<b>Lundi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h</b>
		<b>Du 16/10 au 15/04</b>	<b>Du 16/04 au 15/10</b>
<b>STATION DE BROYAGE GUERANDE—Livery</b>	Livery (prés de Saillé)	<b>8h30 -12h et 14h - 17h30 (Sauf mardi et dimanche)</b>	<b>8h30 -12h et 14h - 18h30 (Sauf mardi et dimanche)</b>

## Filières



### Cas particuliers:

Le déploiement de la filière **mobilier** s'est poursuivi sur les sites de Guérande et de Pompas. Seule la déchèterie de Batz-Sur-Mer n'est toujours pas équipée.

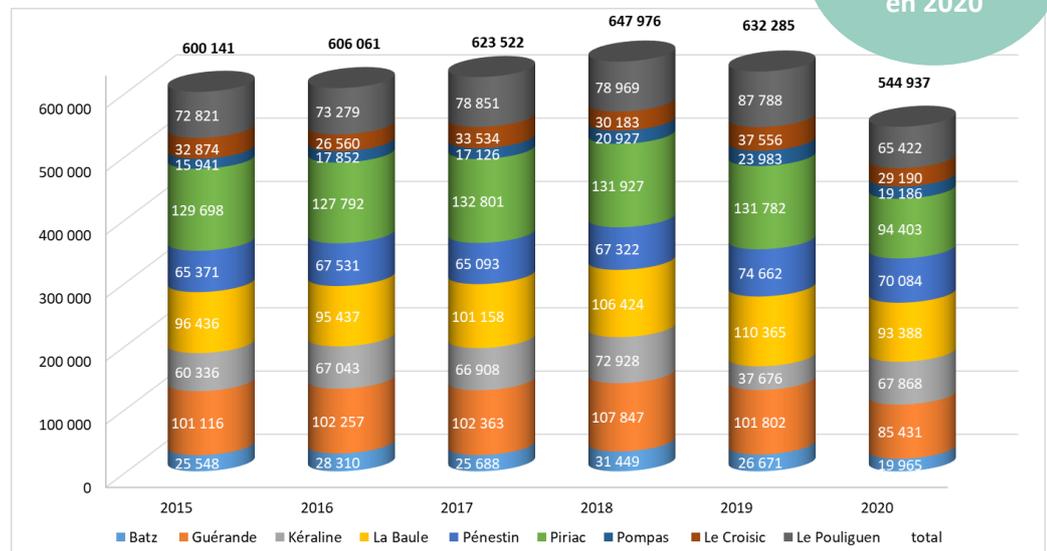
**L'amiante et les plaques de fibrociment** sont collectées **uniquement à la déchèterie du Pouliguen** pour les particuliers et sur présentation d'un justificatif de domicile (service payant au-delà de 10m<sup>2</sup>)

## Fréquentation

Les déchèteries accueillent principalement les déchets des particuliers résidants sur le territoire, mais également, sous certaines conditions, ceux des services communaux et des professionnels.



Une nette diminution de la fréquentation est observée en 2020 par rapport à 2019 (-13,8%), expliquée par la fermeture des sites aux particuliers lors du 1<sup>er</sup> confinement (mars à mai).



Evolution de la fréquentation en déchèterie depuis 2015

+ 63,3 % par rapport à 2010

## Schéma directeur des déchèteries

Le **schéma directeur des déchèteries**, en vue de l'optimisation technico-économique du réseau des déchèteries, a été adopté en 2017.

Les axes majeurs d'évolution sont les suivants:

- **Mutualisation de sites** (dont l'un intégrant le projet de déploiement d'une recyclerie),
- **Rénovation** des sites du Croisic, de Pénestin et de Kéraline,
- Poursuite des **études d'évolution des modalités de gestion et de contrôle de l'accueil** des déchets issus d'activités professionnelles.



Déchèterie rénovée de Kéraline (Herbignac)

En 2020, la mise en œuvre opérationnelle s'est poursuivie avec les études préalables aux travaux de rénovation de Pénestin.

## Tonnages

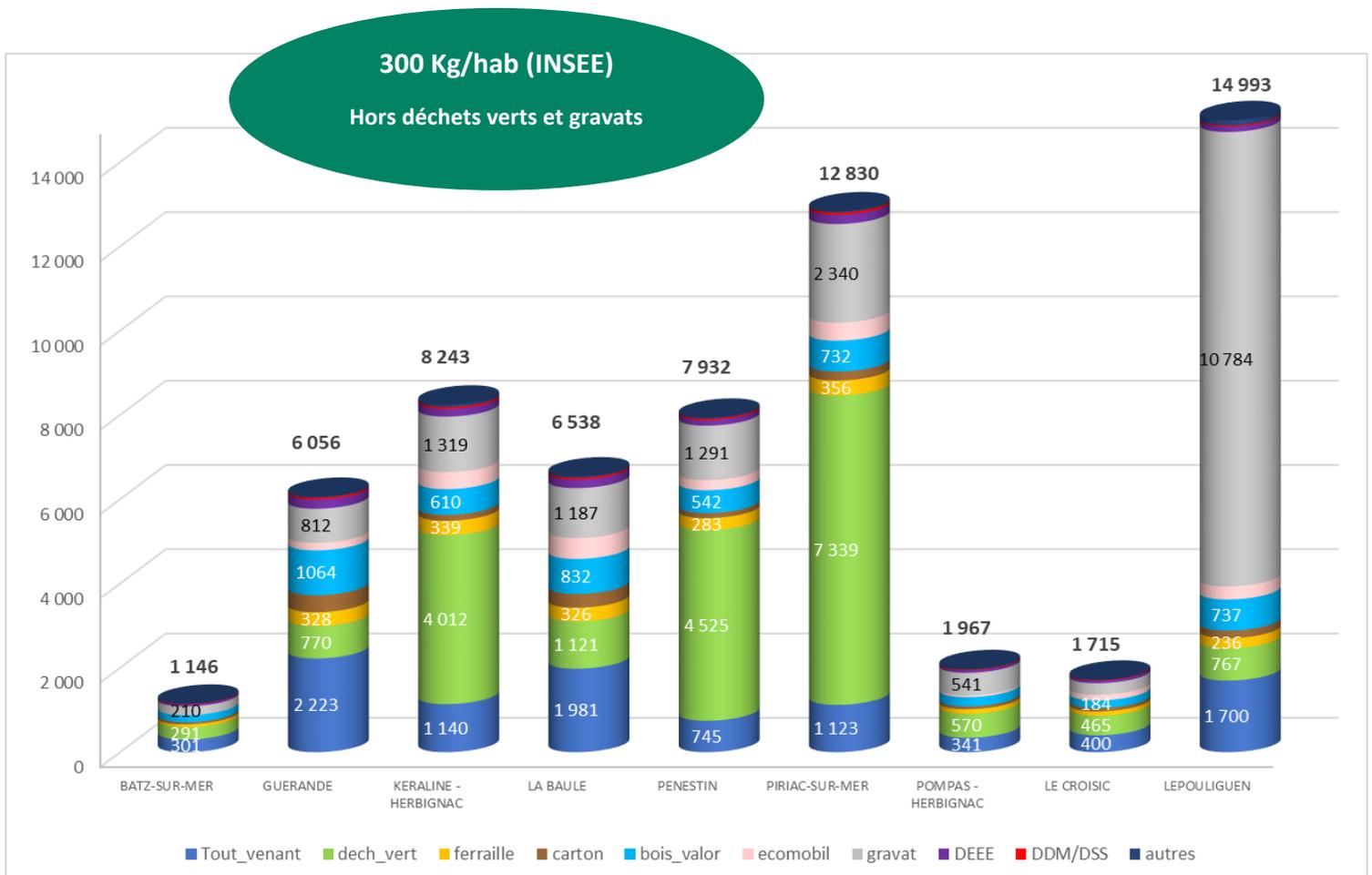
	2010	2019	2020	évolution % N-1	indice 2010 : 100
Tout venant	6 663,50	9 864,19	9 955,00	0,92%	149,40
Déchets verts	11 328,84	17 646,74	19 859,51	12,54%	175,30
Ferraille	1 082,29	1 978,70	2 147,52	8,53%	198,42
Carton	855,92	1 560,06	1 579,24	1,23%	184,51
Bois	3 490,74	5 016,06	5 088,26	1,44%	145,76
Ecomobilier	0,00	2 004,62	2 218,57	10,67%	
Gravat	13 127,65	20 935,43	18 760,53	-10,39%	142,91
D3e	813,12	1 225,24	1 242,95	1,45%	152,86
DDM /DDS	112,86	182,83	286,86	56,90%	254,18
autres	123,45	241,62	281,71	16,59%	228,20
<b>TOTAL</b>	<b>37 598,36</b>	<b>60 655,49</b>	<b>61 420,14</b>	<b>1,26%</b>	<b>163,36</b>

*Tonnages collectés en déchèteries par type de flux en 2010, 2019 et 2020*

La quantité et le type de déchets collectés sont très variables selon les sites, en lien avec leur situation géographique et les flux acceptés.

Le site de Piriac-sur-Mer reçoit le plus de déchets verts (7 839 t) et celui du Pouliguen le plus de gravats (10 784 t). Ces déchèteries recueillent à elles deux, plus de 45 % des tonnages collectés dans les déchèteries du territoire en 2020.

A l'inverse, les sites de Batz-sur-Mer, Pompas et Le Croisic recueillent des tonnages assez faibles (7,9% des tonnages des déchèteries).



*Répartition de tonnages collectés en déchèteries par flux et par site (2020)*

## Traitement

Matériau	Repreneur	Traitement ou valorisation	Type de valorisation
Amiante	SECHE	Stockage en installation spécifique	Traitement des déchets dangereux
Bois	SECHE	Panneaux de particules	Valorisation matière
Cartons	REVIPAC	Plateaux à œufs	Valorisation matière
D3E	ECOSYSTEM*	Réparation des appareils si possible, sinon séparation de tous les composants puis envoi dans des filières spécifiques	Valorisation matière
Déchets dangereux (DDM/DDS)	EcoDDS* Soredi	Traitement physico-chimique permettant de séparer les différents composants ou traitement par incinération	Traitement des déchets dangereux
Déchets Verts	VEOLIA	Compost ou valorisation en agriculture sous forme de broyats	Valorisation biologique
Ferraille	AFM Recyclage	Réutilisation dans le domaine de la métallurgie	Valorisation matière
Gravats	SECHE	Transfert vers un centre d'enfouissement spécialisé	Stockage de déchets inertes
Meubles	EcoMobilier*	Recyclage ou réutilisation des meubles	Valorisation matière
Huiles minérales	Sevia Astrhul	Traitement physico-chimique ou par incinération	Traitement des déchets dangereux
Huiles végétales	Oleovia	Traitement chimique	Valorisation matière
Piles	Corepile*	Traitement physico-chimique	Traitement des déchets dangereux
Batteries	AFM Recyclage	Traitement physico-chimique et recyclage du plomb	Traitement des déchets dangereux
Tubes et lampes	Recylum*	Traitement physico-chimique et recyclage de certains composants	Traitement des déchets dangereux
Pneus	Aliapur* SECHE	Broyage puis valorisation dans les fours de cimenteries, ou bien utilisation en sous-couches routières, sols de terrain de sport ou sols d'aire de jeux	Valorisation matière/ énergétique
Tout-venant	Cap Atlantique / SECHE	Stockage en ISDND	Stockage en ISDND

\*Les repreneurs indiqués correspondent à des Eco-Organismes dits opérationnels, intervenant dans le cadre des Responsabilités Élargies des Producteurs (REP), c'est-à-dire prenant en charge le transport et le traitement et reversant des soutiens à Cap Atlantique pour les charges liées à la collecte.

Les coûts des principales étapes techniques de gestion des déchets en déchèterie sont :

### COLLECTE



**23 € HT /tonne**

### TRANSPORT



**15 € HT /tonne**

### TRAITEMENT



**48 € HT /tonne**

### RECETTES MATIERES

#### ET SOUTIENS



**9 € HT /tonne**

Au final, le coût de gestion (en intégrant les charges de structure) des déchets en déchèterie s'élève à **5 630 052 € TTC** ce qui représente **101 €/tonne et 76,02 €/hab.**

# TRAITEMENT DES DECHETS SPECIFIQUES

## Gestion des déchets verts

Le service concerne les déchets verts (DV) des particuliers, des services municipaux et des entreprises. Il est organisé autour des installations suivantes:

- Deux unités de broyage/compostage (l'une à Guérande et l'autre à La Baule)
- Trois aires de broyage sur les déchèteries de Piriac-sur-Mer, Pénestin et Kéraline.

Les déchets verts collectés en déchèterie (hors Pénestin, Kéraline et Piriac-sur-Mer) sont transférés à la plateforme de Livery à Guérande pour y être traités.

Une collecte des déchets verts en porte-à-porte est assurée sur la commune de La Baule (cf. p 21). Ces déchets sont déposés à la plateforme de La Baule.

En 2020, **34 882 tonnes** des déchets verts ont été collectées sur l'ensemble du territoire. L'augmentation de 14,9 % par rapport à 2019 peut s'expliquer par les effets de stock en début et fin d'année.

La quantité de déchets verts collectés depuis 2010 a augmenté de 79,5 %.



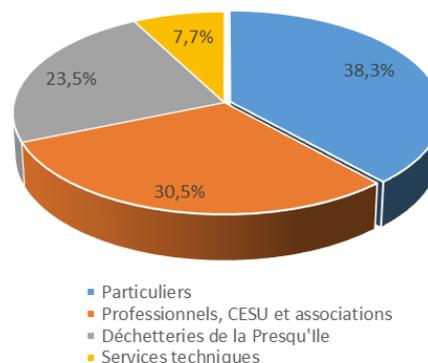
*Evolution des tonnages de déchets recyclables depuis 2010*

### ➔ Livery:

La plateforme de Livery a accueilli 14 527 tonnes de déchets verts en 2020, soit 4,4% de plus qu'en 2019.

Plus de 30% des apports (4 424 tonnes) sont effectués par des professionnels (y compris CESU et associations).

### répartition des tonnages par type d'apporteurs (Livery)



### Type de déchets verts déposés à Livery



Le **traitement des déchets verts** est assuré par la société **GRANDJOUAN** depuis septembre 2018 pour une durée de 3 ans, reconductible 2 fois 2 ans.

Le marché concerne principalement l'exploitation, le traitement et la valorisation des plateformes de Guérande et de La Baule ainsi que le traitement et la valorisation des déchets verts issus des aires attenantes aux déchèteries de Pénestin, Piriac-sur-Mer et Kéraline.

## Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

Depuis le 1er avril 2009, l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Kéraline, située sur la commune d'Herbignac, accueille les déchets de type « tout venant » issus des déchèteries et les encombrants collectés en porte-à-porte.

Cette ISDND relève de la nomenclature « installations classées soumises à autorisation » ayant récépissé d'origine du 29 juillet 2003 de la préfecture de Loire-Atlantique.

Un nouvel arrêté préfectoral d'autorisation a été notifié en date du 9 octobre 2015, modifiant la capacité annuelle de traitement (de 6 000 à 8 500 tonnes) pour une durée d'exploitation allant jusqu'en 2023. Cependant, la capacité maximale de stockage a été atteinte en 2020. Un marché de transport-traitement des tout-venants a été conclu avec l'entreprise Séché pour assurer la continuité de l'activité à compter de mars 2020. Les apports de tout-venants se sont poursuivis jusqu'au 30 juin.



Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020, **3 505 tonnes de tout-venants** ont été traitées sur le site de Kéraline.

La post-exploitation a démarré en juillet 2020, avec la mise en place d'un programme de surveillance des rejets pendant la période de suivi de long terme.

*ISDND de Kéraline, casier 4*

## Algues vertes

Conformément à la délibération communautaire du 3 mai 2012, les communes et Cap Atlantique ont décidé, dans le cadre d'un plan d'actions algues vertes, d'organiser un service de ramassage et de valorisation des algues vertes échouées dans des conditions respectueuses de l'environnement :

Trois aires d'égouttages sont mises à disposition des communes (Pénestin, Piriac-Sur-Mer et Guérande). Des plans d'épandages sont mis en place pour assurer une valorisation chez des agriculteurs du territoire regroupant les communes d'Assérac, Herbignac, La Baule, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Piriac-sur-Mer et Saint Molf.

**En 2020, seules 3 communes** ont apporté des algues vertes (Assérac, Piriac-sur-Mer et Mesquer) pour un total de **1 521 tonnes** contre 2 570 en 2019.

Le **traitement et la valorisation des algues vertes** sont assurés par la société **SUEZ Organique** depuis février 2018 pour une durée de 3 ans, reconductible 1 an.



# INDICATEURS FINANCIERS

## Le financement du service public de gestion des déchets:

Le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés est financé par les contributions des usagers :

### ➔ La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti qui n'est donc pas lié à l'utilisation du service ou au volume de déchets collectés.

Par délibération du 10 septembre 2014, il a été institué une zone de perception unique de TEOM sur le territoire de Cap Atlantique. Pour l'année 2020, le taux unique a été fixé à 7,96% (*délibération 19.141 CC*).

**Le produit de la TEOM**

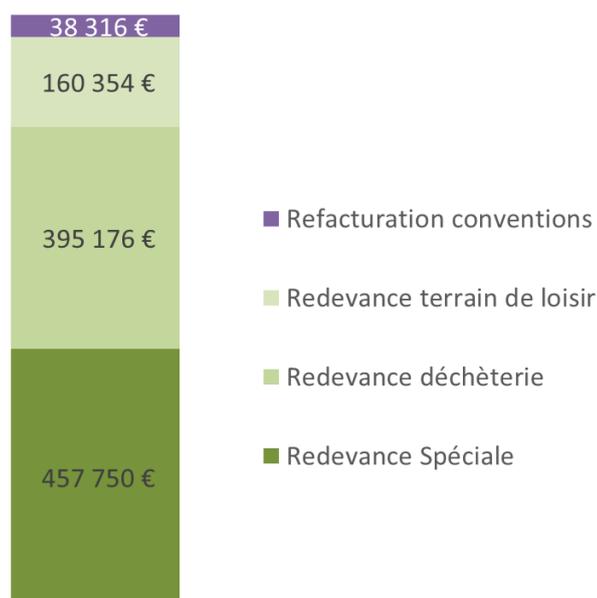
**13 147 794 €**

### ➔ Les redevances

Les professionnels du territoire sont soumis à une facturation spécifique, proportionnelle à l'importance du service rendu. Ainsi, ils sont redevables :

- **De la redevance spéciale.** Mise en place depuis 2012, elle finance la collecte en porte à porte des déchets assimilables aux ordures ménagères des établissements publics et privés produisant plus de 1 080 litres par semaine.
- **La redevance « déchèterie ».** Elle est appliquée selon les apports effectués en déchèteries ou aux plateformes de déchets verts.

Certains particuliers sont également assujettis à une redevance pour Participation au Service Rendu (PSR). Cette redevance s'adresse aux propriétaires de parcelles de loisir bénéficiant du service de collecte des déchets ménagers mais non redevables de la TEOM.



*Répartition des redevances perçues en 2020*

**Le produit des redevances**

**1 051 596 €**

## La composition du budget :

Investissement	Fonctionnement
La section d'investissement retrace toutes les opérations qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité (véhicules, bâtiments...)	La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires nécessaires à la gestion de la collectivité (contrat de services, fournitures, personnel ...) qui doivent être couvertes par des recettes et les contributions des usagers.

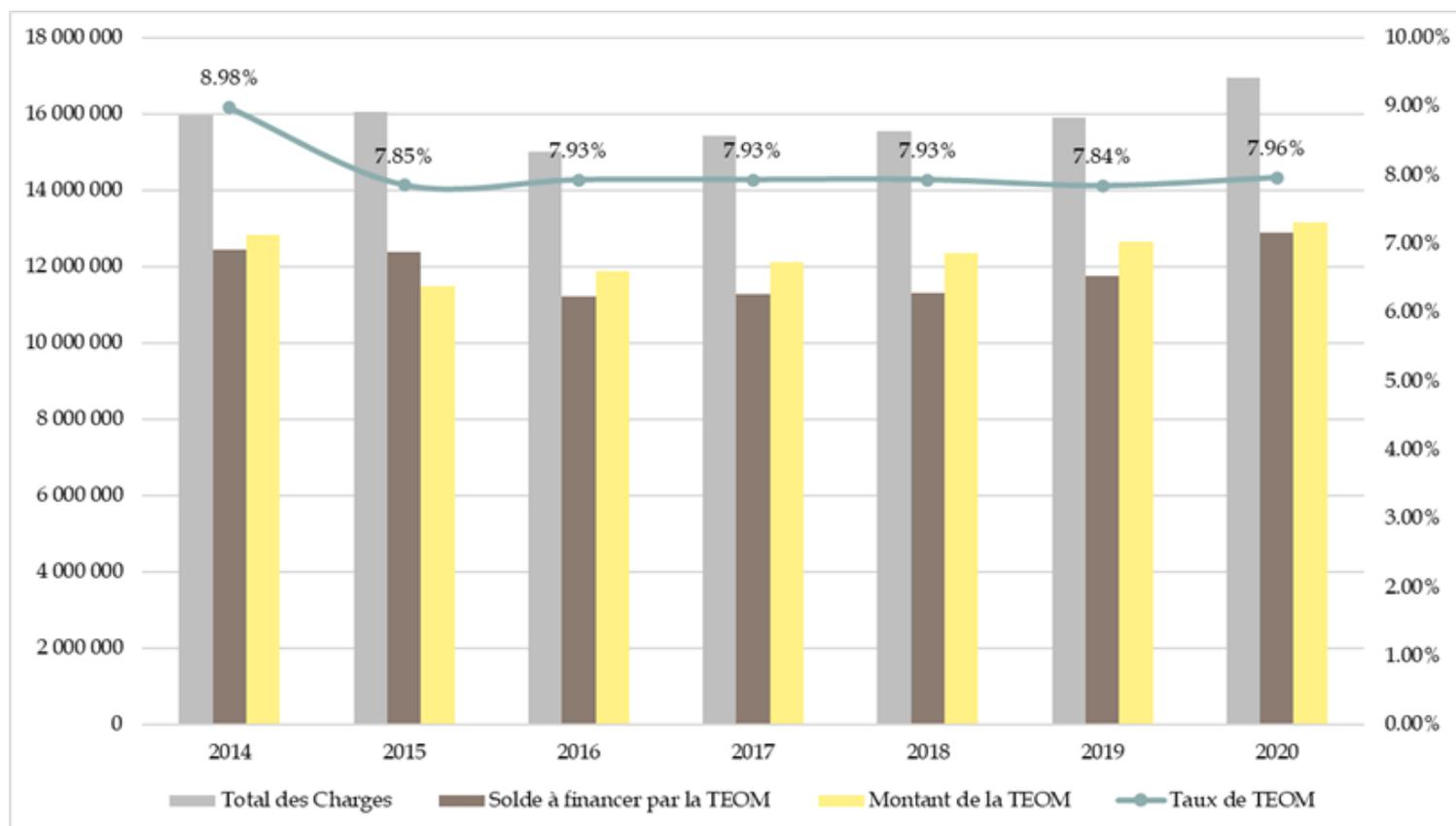
## Compte de résultat de la compétence déchets:

Achats et charges externes	10 555 292 €
<i>dont charges de prestations de service</i>	9 766 337 €
Charges de personnel	3 093 001 €
Charges de parc véhicules	501 244 €
Charges des amortissements	1 477 158 €
<b>Total couts d'exploitation</b>	<b>15 626 695 €</b>
Frais de structure	1 236 090 €
Intérêts de la dette	34 832 €
<b>Coût complet de la compétence déchets</b>	<b>16 897 617 €</b>

Recettes de "recyclables"	576 726 €
Redevances et facturations	1 051 596 €
Soutiens Eco-Organismes	1 782 993 €
Subventions de Fonctionnement	- €
Amortissement des subventions invest.	178 491 €
<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>3 589 805 €</b>
Produits exceptionnels	14 178 €
FCTVA (16,404% de l'investissement TTC)	438 241 €
T.E.O.M.	13 147 794 €
<b>Recettes totales de l'activité déchets</b>	<b>17 190 017 €</b>

**RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ DÉCHETS + 292 400 €**

## Evolution du résultat et de la TEOM depuis 2014 :



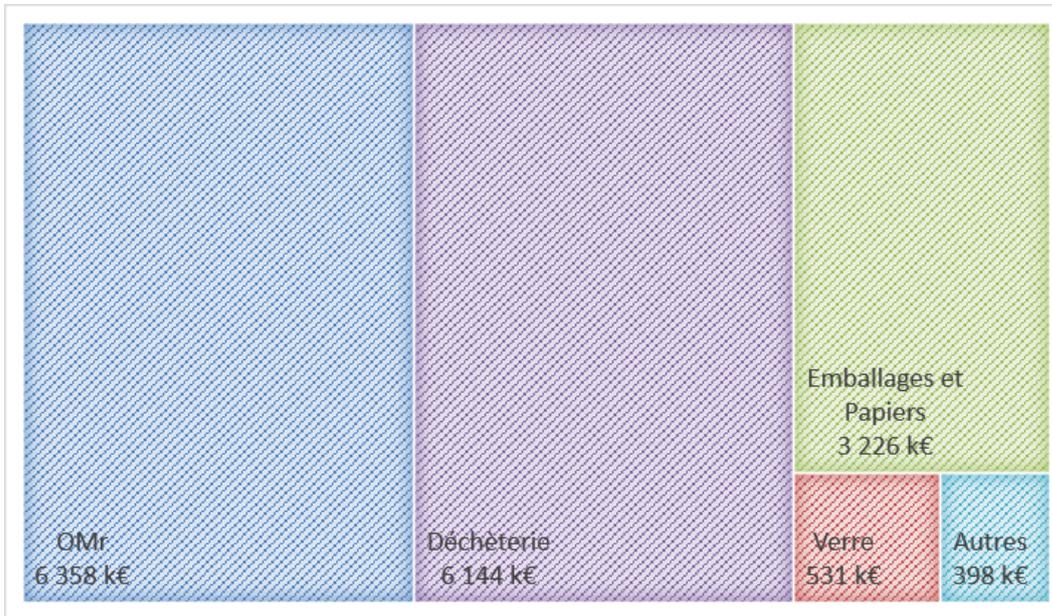
## Les charges

Selon les règles de la comptabilité analytique (compt@cout)

TOTAL des Charges

**16 656 731 €**

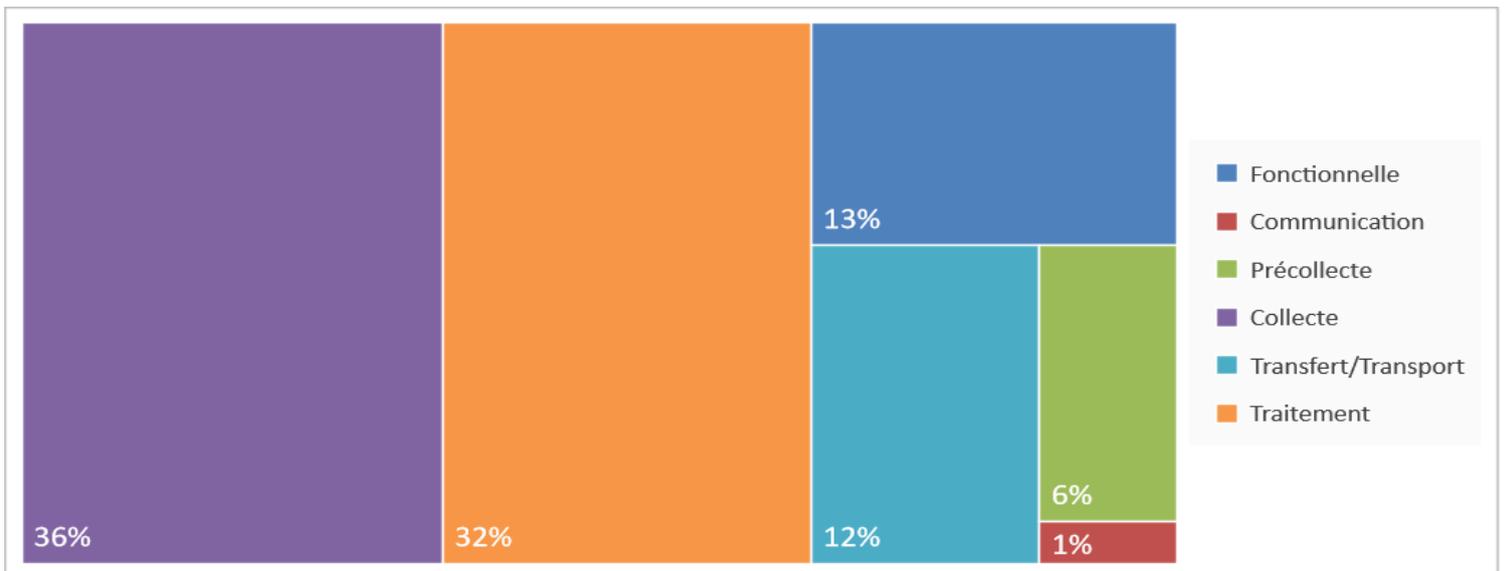
La répartition des charges par flux est la suivante (en k€ TTC)



Le flux **Ordures Ménagères résiduelles** représente le premier poste de dépenses. Il représente **38 % des charges** alors qu'il ne constitue que **21 % des tonnages**.

Les déchèteries quant à elles représentent 37 % des charges alors qu'elles constituent 69 % des tonnages.

La répartition de l'ensemble des coûts d'exploitation selon le poste d'activité est la suivante:



En détail, le premier poste de charges est la collecte des Ordures Ménagères résiduelles qui représente 16 % des charges (2,5 millions d'euros).

Puis le transport/traitement des Ordures Ménagères résiduelles qui représente 15 % des charges (2,3 millions d'euros).

Le transport/traitement des Tout-Venants de déchèterie quant à lui représente 11 % des charges (1,7 millions d'euros).

## Des coûts de traitement de plus en plus élevés :



Pour inciter au tri et au recyclage, l'Etat réduit les capacités de stockage des unités de traitement (centres d'enfouissement et des usines d'incinération des déchets) et cela entraîne une hausse des coûts de traitement de tout ce qui n'est pas recyclable (tout-venant et ordures ménagères).

A l'échelle de Cap Atlantique, 30% des déchets ne sont pas orientés vers le recyclage (soit 33 000 tonnes/an) en raison de l'absence de filière ou d'un mauvais tri.

La réduction à la source et le tri des déchets restent les seuls moyens de limiter la hausse de la TEOM.

## Les taxes pesant sur le budget :

### Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.)

*Les déchets non-triés et non recyclés sont potentiellement sources de pollution. C'est pourquoi, sur chaque tonne de déchets enfouie ou incinérée s'applique la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) perçue par l'Etat.*

*Cette taxe a été créée en 2000 et son montant est révisé par l'Etat chaque année.*

En 2020, la TGAP était de 18 € par tonne. Elle est programmée pour atteindre un montant de 65 € par tonne en 2025.

Cette taxe, qui connaîtra une croissance de plus de 300 %, entraînera mécaniquement une dépense supplémentaire de 1,5 millions d'euros pour Cap Atlantique.

### Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.)

En 2020, le montant de la TVA acquittée par Cap Atlantique est de 1,1 millions d'euros.

L'application du taux réduit de 5,5% à compter de 2021 engendrera une économie de 160 000 € par année pour Cap Atlantique

*La TVA est un impôt indirect sur la consommation. Le taux normal de la TVA est fixé à 20 % (article 278 du Code Général des Impôts -CGI).*

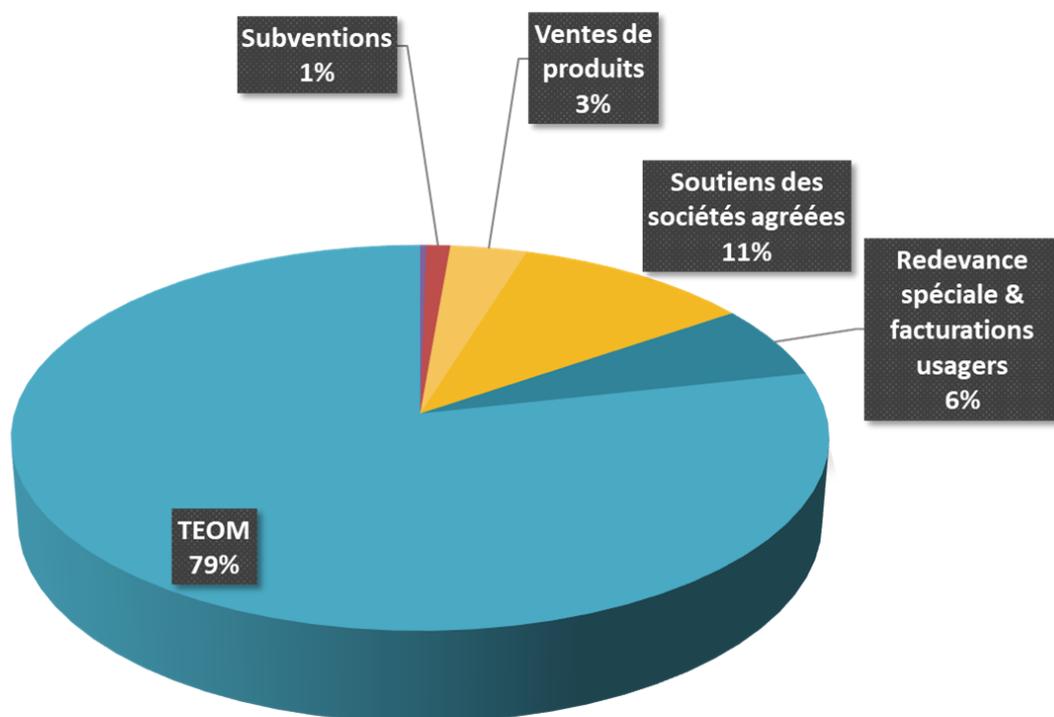
*L'article 279 du CGI précise que les prestations de collecte et de traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés, ainsi que les prestations de services qui concourent à leur bon déroulement bénéficient d'un taux réduit à 10%.*

*L'article 278-0 bis du CGI précise que les prestations de collecte séparée, de collecte en déchèterie, de tri et de valorisation matière bénéficient d'un taux réduit à 5,5% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.*

## Les recettes

*Selon les règles de la comptabilité analytique (compt@cout)*

Les recettes permettant d'assurer l'équilibre budgétaire sont réparties de la manière suivante:



La participation des habitants de Cap Atlantique par le biais de la TEOM finance 79% du service public de gestion des déchets. Le reste provient des filières dites à Responsabilité Elargie des Producteurs (CITEO, Ecosystème, EcoMobilier, EcoDDS...), de la vente des matériaux pour le recyclage (Plastiques, métaux, cartons...) et de subventions (Etat, Région, ADEME).

## Un marché de revente des matériaux très volatil :

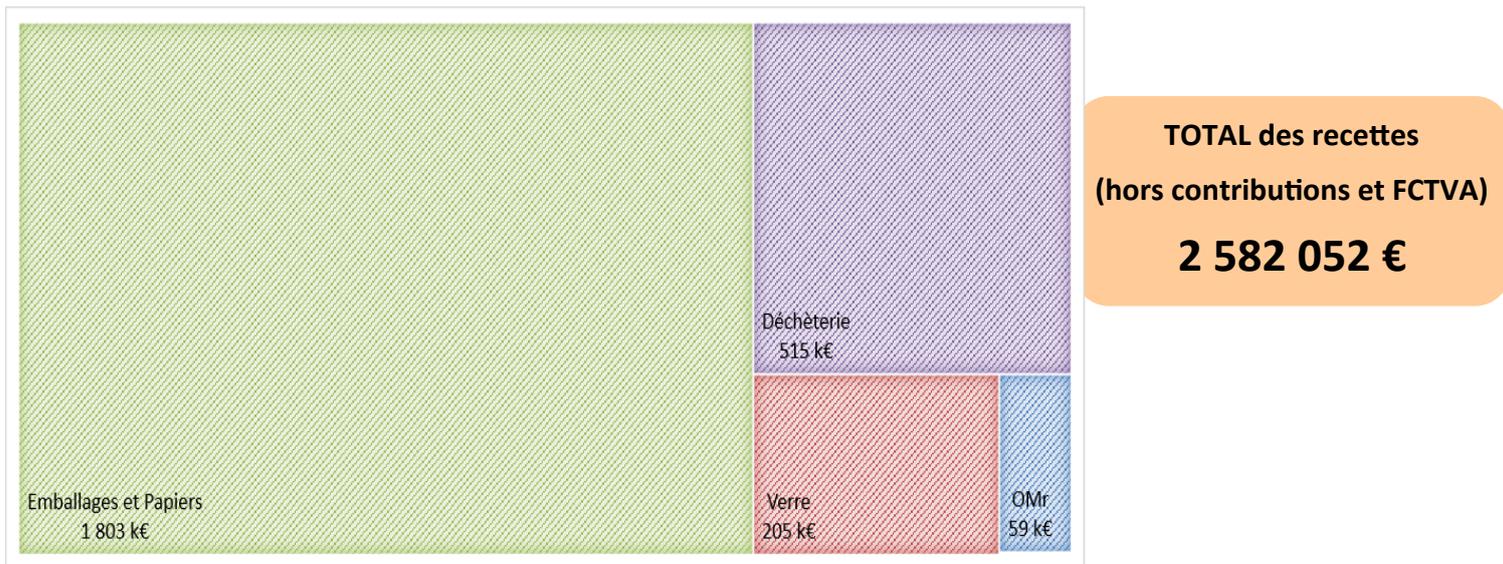


Même si les matières triées sur le territoire de Cap Atlantique sont recyclées uniquement en Europe, elles sont confrontées aux cours d'un marché devenu mondial et incertain.

En effet, les quantités mises sur le marché sont de plus en plus importantes et par conséquent les prix de rachats diminuent. De plus, le contexte international (fermeture des frontières chinoises aux déchets industriels, cours du pétrole...) conduit à des tensions sur les filières de rachat des matières destinées au recyclage.

Par conséquent, **les recettes liées à la revente des matières recyclées sont en baisse.**

La répartition des recettes hors contributions des usagers (TEOM et redevances) par flux est la suivante (en k€ TTC)

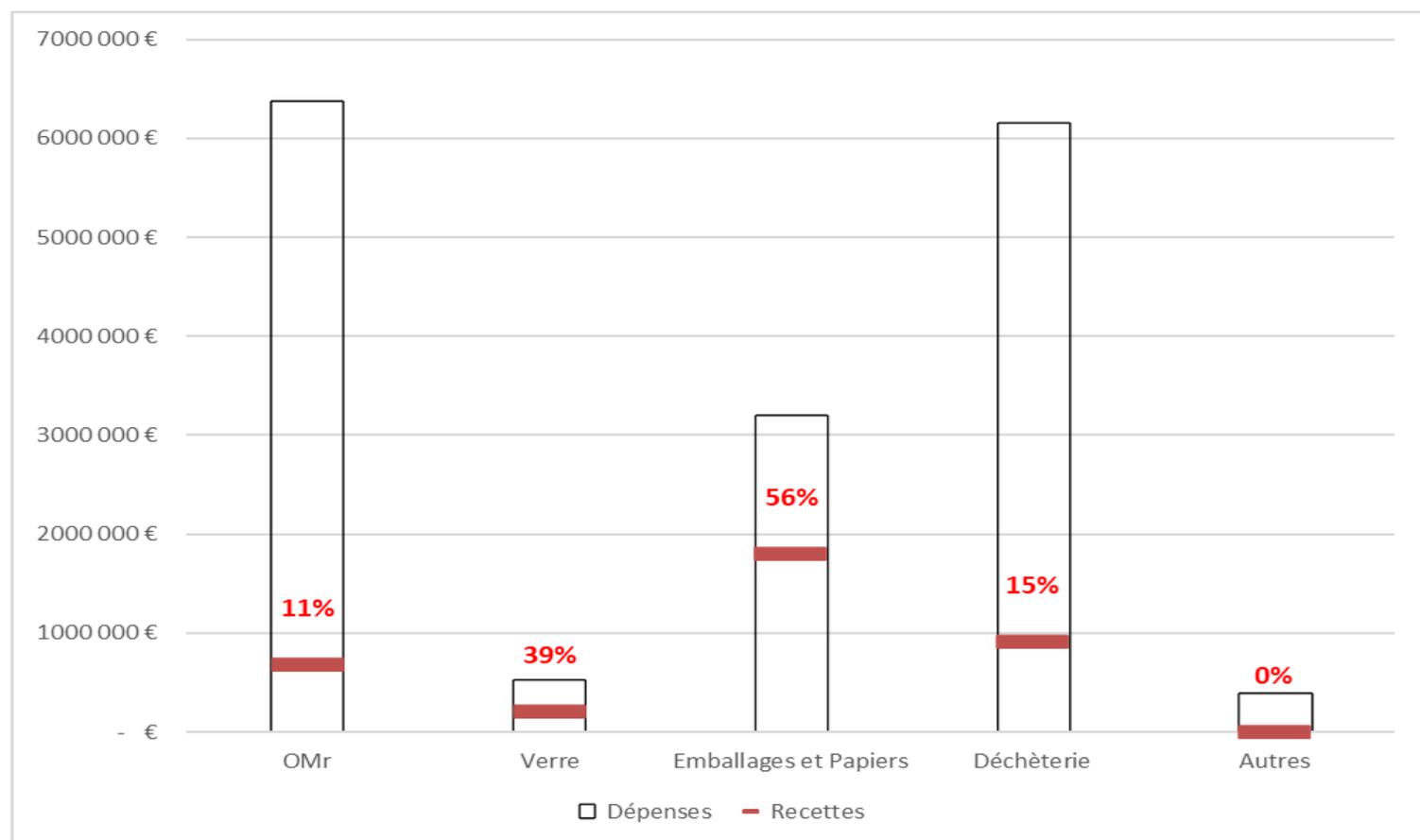


Le flux cumulant le plus de recettes (70%) est celui des emballages et papiers. Rapporté aux charges, cela représente un financement de 56 % du coût de gestion de ce flux.

Le coût de gestion du verre est lui financé à hauteur de 39% par la revente de matériaux et les soutiens de l'éco-organisme (CITEO).

Les charges de gestion des déchèteries sont elles couvertes à hauteur de 8% par les recettes liées à la revente de matériaux et les soutiens des éco-organismes. Si l'on prend en compte les redevances d'utilisations ce taux est de 15%.

La redevance spéciale sur les OMr correspond à un financement de 11% des coûts de gestion de ce flux.



## Synthèse financière

**Coût aidé HT / tonne : 142 €**

Coût médian des collectivités touristiques  
190 € HT/tonne

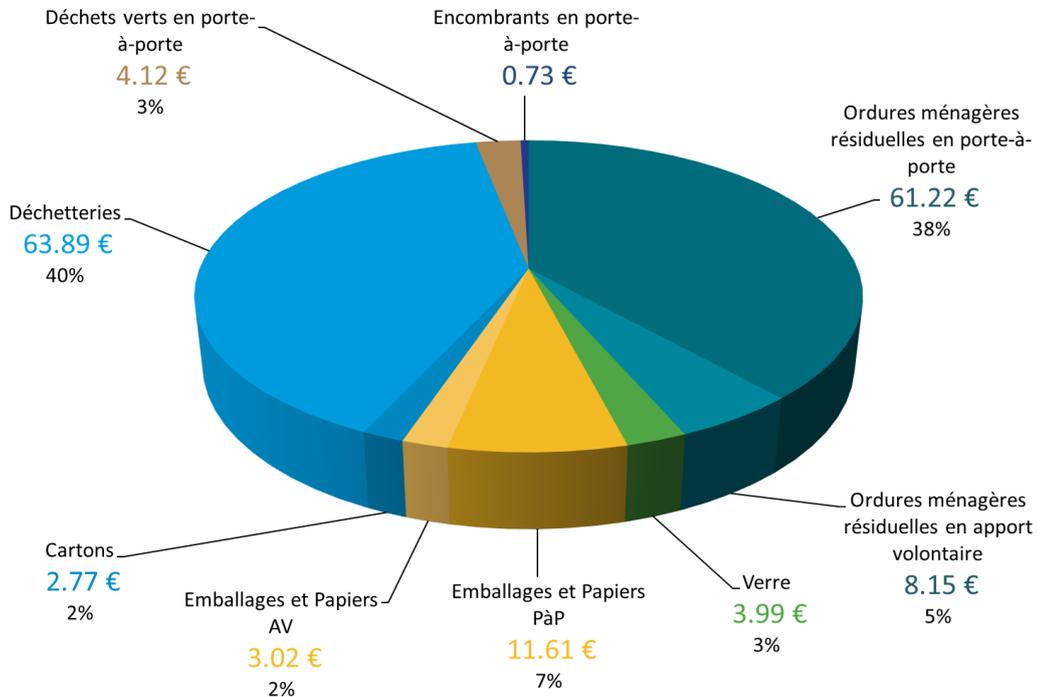
**Coût aidé HT / habitant : 175 €**

Coût médian des collectivités touristiques  
Française = 147,1 € /tonne

### Coût au foyer fiscal:

L'analyse de la comptabilité de la compétence déchets permet de déterminer **un coût final de 159,48 € par foyer fiscal en 2020.**

Cette charge se répartie de la manière suivante:



**159,48 €**  
par foyer fiscal

## Trier, quels impacts économiques ?

### Collecte sélective = Tri au domicile



11 694 tonnes triées  
À 156,88 €/tonne



23 186 tonnes  
À 271,82 €/tonne



34 880 tonnes  
À 271,82 €/tonne

Soit **8 137 077 € TTC**

Soit **9 481 228 € TTC**

### Tri en déchèterie



64 488 tonnes triées  
À 51,38 €/tonne



9 955 tonnes  
À 233,65 €/tonne



74 443 tonnes  
À 233,59 €/tonne

Soit **5 741 690 € TTC**

Soit **17 856 587 € TTC**

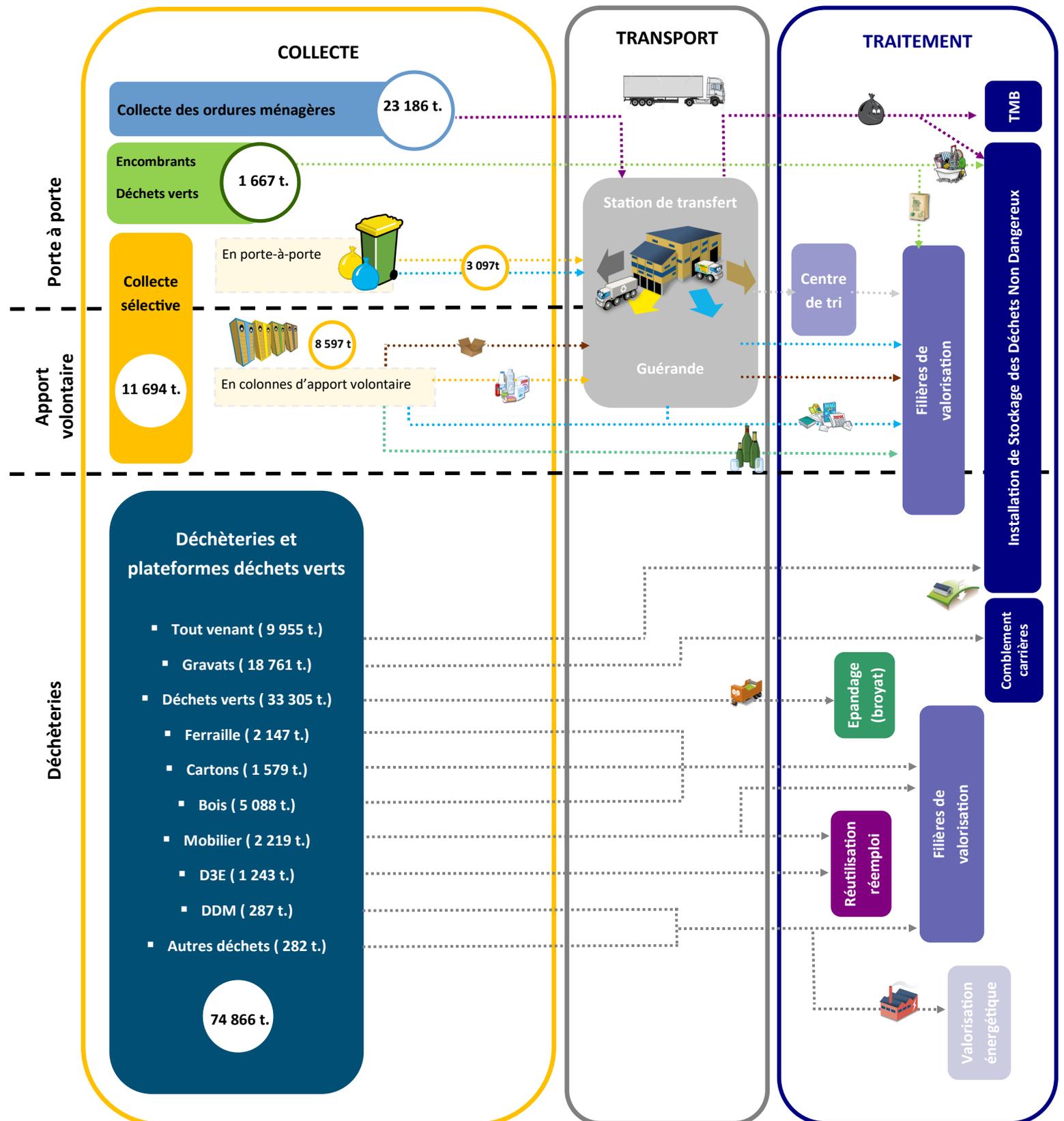
**13 878 767 € TTC**

**27 337 815 € TTC**

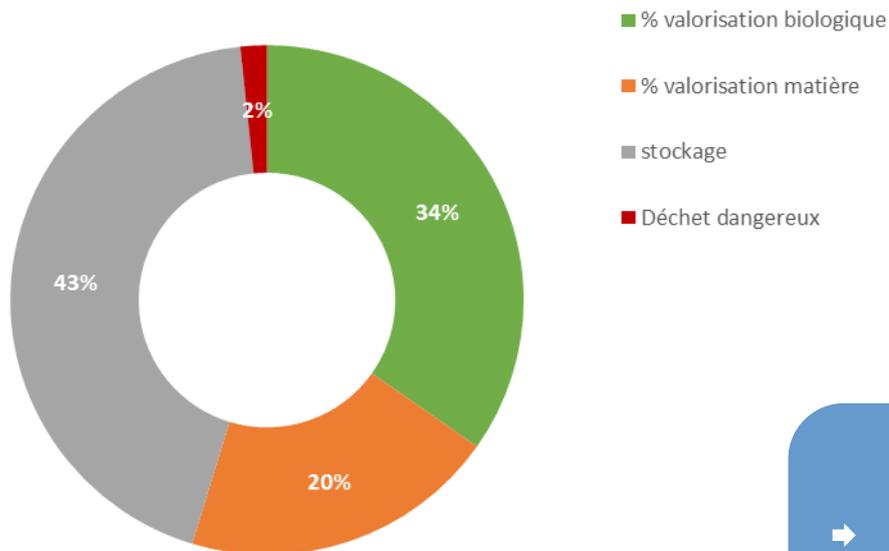
Marchés publics	DETAIL DES PRESTATIONS	PRESTATAIRES	DUREE TOTALE	MONTANT TOTAL € TTC
FOURNITURE	Sacs de pré collecte	Barbier	24/05/2018 au 23/05/2019 Reconduction 3 x 1 an	75 460 €
	Sacs déchets verts	Quadria	9/08/2017 au 8/8/2018 Reconduction 3 x 1 an	83 764 €
	Bacs de pré collecte	Contenur	16/07/2018 au 15/07/2022	62 431 €
	Bacs de pré-collecte—ECT	Schaeffer	2/03/2020 au 1/09/2021	1 329 787 €
	Conteneurs d'apports volontaires enterrés	Astech	01/03/2019 au 28/02/2020 Reconduction 3 x 1 an	93 659 €
	Conteneurs semi enterrés	Astech	28/03/2017 au 28/03/2018	41 157 €
	Conteneurs aériens	Astech	Reconduction 3 x 1 an	175 859 €
	Composteurs individuels	Quadria	21/06/2018 au 20/06/2022	51 985 €
	Composteurs collectifs	Emeraude Création	21/06/2018 au 20/06/2022	1 597€
PRESTATIONS DE SERVICES	Collecte PAV	Veolia	01/03/2020 au 28/02/2023 Reconduction 2 x 1 an	649 940 €
	Collecte PàP	Veolia	01/01/2016 au 01/01/2021 Reconduction 2 x 1 an	1 984 471 €
	Location pelle	Sofemat	16/03/2015 au 30/04/2018 Reconduction 2 x 1 an	8 980 €
	Location compacteur ISDND	Terrenet	17/04/2018 au 16/04/2019 Re- conduction 2 x 6 mois	16 202 €
	Location compacteurs déchèteries	AJK	15/05/2019 au 14/05/2023	7 458 €
	Traitement Omr	Suez	01/01/2016 au 31/12/2019 Reconduction 1 x 2 ans	1 783 837 €
	Exploitation de la station de transfert	Suez	01/01/2016 au 31/12/2019 Reconduction 1 x 2 ans	444 030 €
	Transport des déchets	Malherbe	01/01/2016 au 31/12/2019 Reconduction 1 x 2 ans	573 838 €
	Exploitation des déchèteries	Coved	01/10/2017 au 30/09/2020 Reconduction 2 x 1 an	10 58 124 €
	Collecte des encombrants	Veolia	01/07/2017 au 30/06/2020 Reconduction 2 x 1 an	17 181 €
	Traitement des déchets verts	Veolia	01/09/2018 au 31/08/2021 Reconduction 2 x 2 ans	632 901 €
	Traitement des algues vertes	Suez Organique	16/02/2018 au 17/02/2021 Reconduction 1 x 1 an	52 584 €
	Traitement des tout-venant	Séché	2/01/2020 au 2/01/2022 Reconduction 2 x 2 ans	82 117 €
	Location torchère	Prodeval	01/02/2018 au 31/01/2021	9 573 €
	Surveillance des déchèteries	AGPS	27/10/2018 au 26/10/2019 Reconduction 2 x 1 an	46 744 €
	Location compacteurs OM (lot 1)	Atesis	01/04/2019 au 31/03/2022	10 399 €
	Location compacteurs cartons ( lot 2)	Atesis	01/04/2019 au 31/03/2022	9 893 €
	Tri et conditionnement des emballages	NCI environnement	16/04/2018 au 15/04/2021 Reconduction 2 x 2 ans	483 991 €
	Gerbage des végétaux	Mabo	01/01/2019 au 31/12/2019 Reconduction 3 x 1 an	18 225 €
	Traitement des lixiviats	Alzeo	01/05/2019 au 30/11/2020	83 241 €
Collecte et traitement des DDS	Chimirec puis Soredi	01/03/2019 au 28/02/2022 Reconduction 1 x 3 ans	146 698 €	
ETUDES et TRAVAUX	Maitrise d'œuvre travaux PAV	GC Infrastructures	14/08/2019 au 14/08/2023	35 000 € (max/ an)
	Travaux de couverture des alvéoles 4.2 et 4.3 de l'ISDND de Kéraline	Charrier TP	17/06/2020 au 09/09/2020	91 762 €
	Travaux de couverture des alvéoles 4.2 et 4.3 de l'ISDND de Kéraline	SODAF GEO	17/06/2020 au 09/09/2020	119 842 €
	Travaux PAV	SBTP	1/11/2019 au 1/11/2020	240 000 € max

# EN BREF

## Le parcours des déchets:



## Le devenir des déchets:



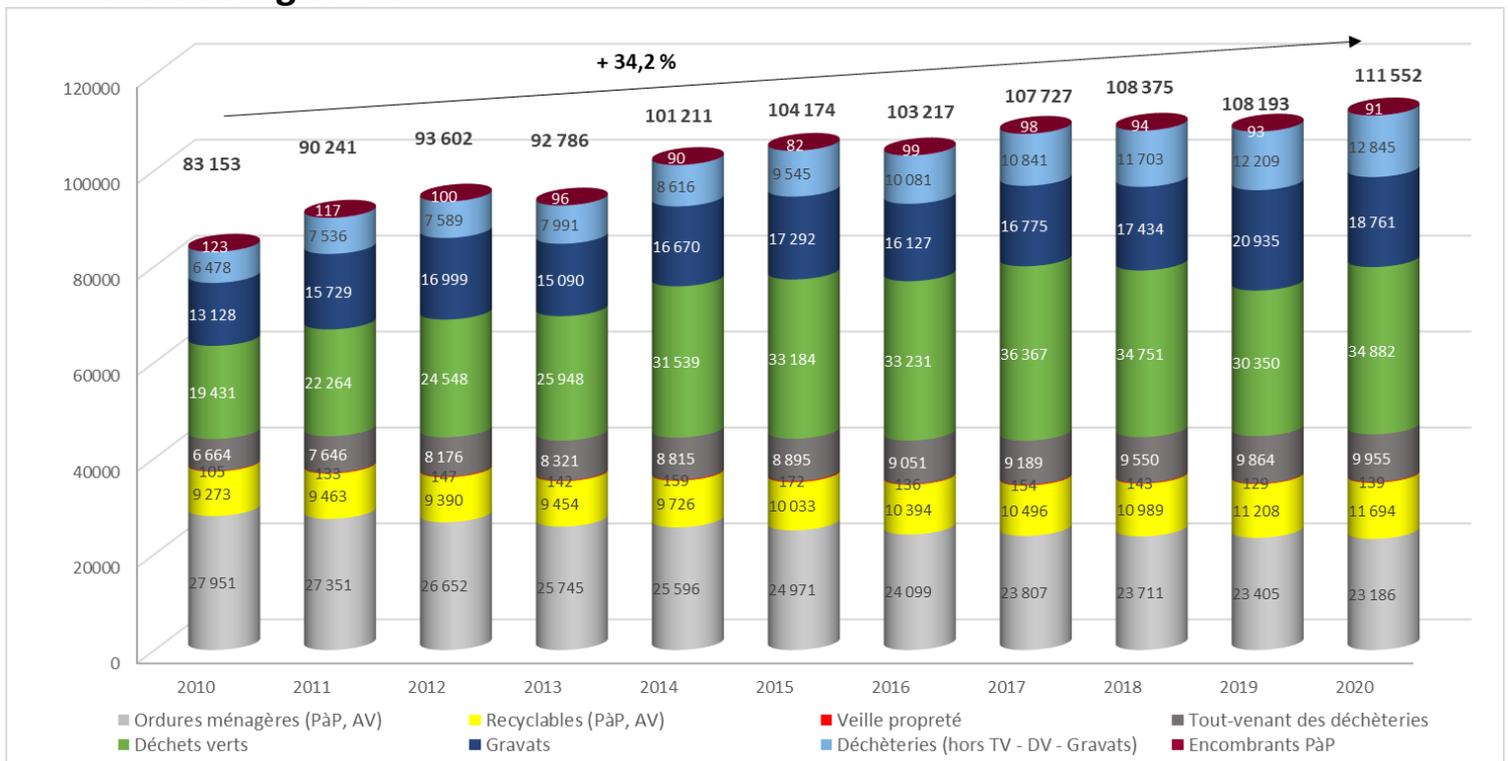
Taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés

### Les coûts :

- ➔ Charges totales : 16 897 617 €
- ➔ Recettes totales : 4 042 224 €
- ➔ Coût par foyer fiscal: 159,48 €

En 2020, le taux de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (hors gravats) est de 64 %.

## L'évolution globale :



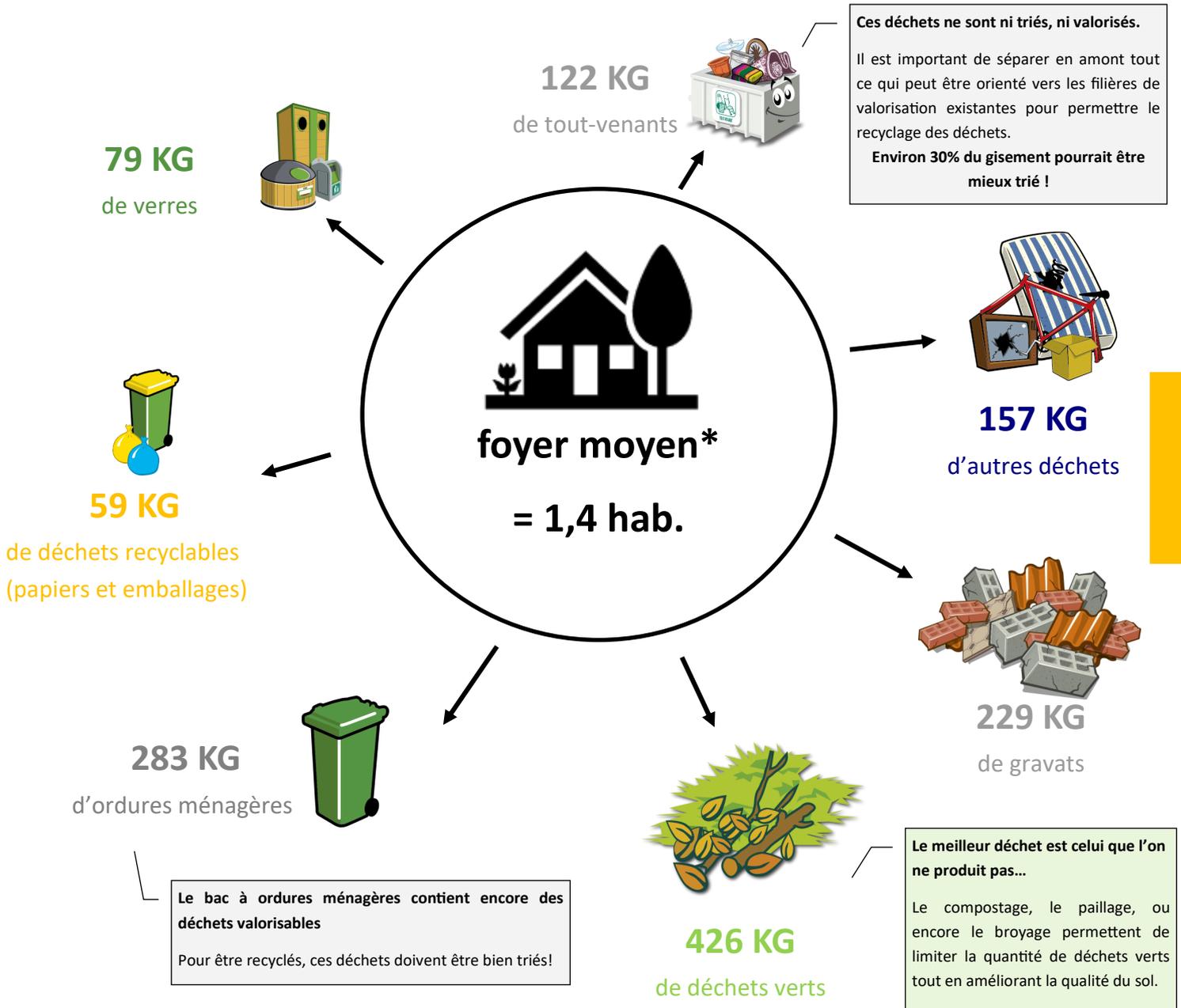
Evolution des tonnages globaux de déchets entre 2010 et 2020

En 2020, 111 552 tonnes de déchets ont été collectées, soit 3 % de plus qu'en 2019. Si les ordures ménagères tendent à diminuer depuis plusieurs années, les tonnages de déchets recyclables et des déchets collectés en déchèteries augmentent.

# SYNTHESE

Cette année, la baisse des ordures ménagères et la hausse du tri vont dans le bon sens mais la production globale de déchets augmente encore, en lien avec les apports en déchèteries, toujours plus nombreux. Des efforts sont à poursuivre sur la gestion des déchets verts et sur la réduction à la source de tous les déchets, notamment grâce au réemploi, à la réparation et aux achats responsables.

## En 2020, un foyer moyen de Cap Atlantique a produit:

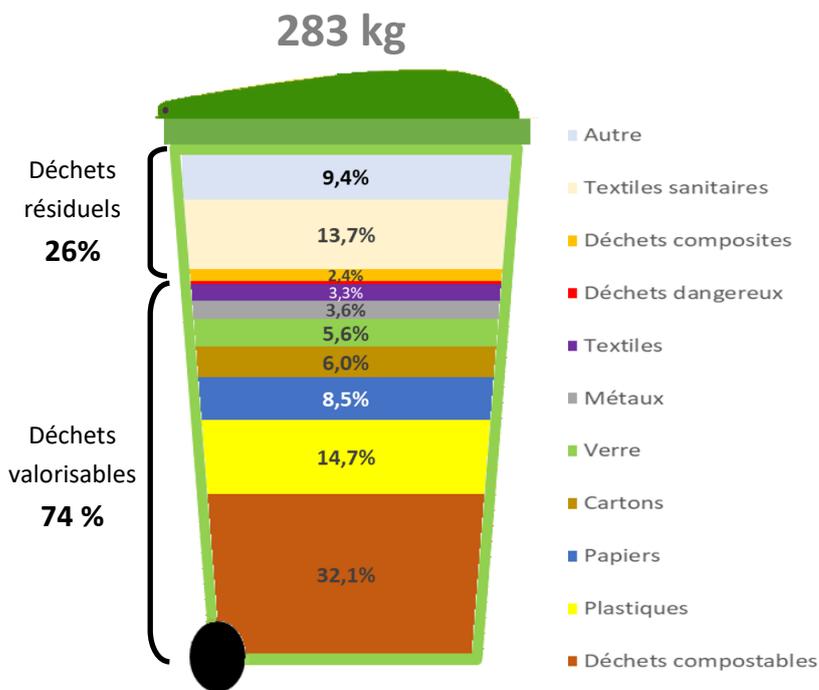


\* population DGF 2020 par rapport au nombre de foyers fiscaux en 2020

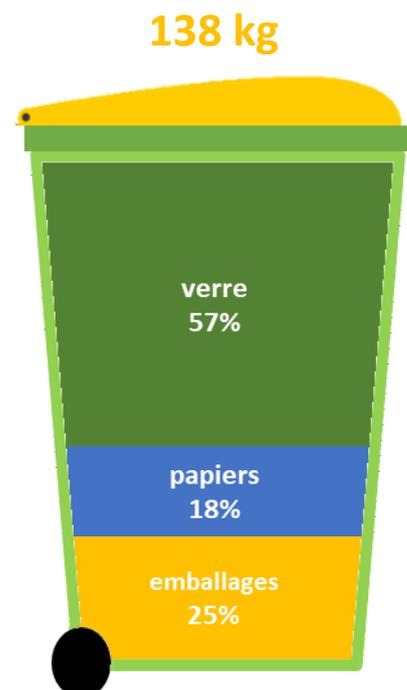
### Le coût de gestion des déchets à la tonne est de :



Sans tri, le coût de traitement des déchets serait plus élevé.



*Répartition des déchets présents dans le bac à ordures ménagères\**

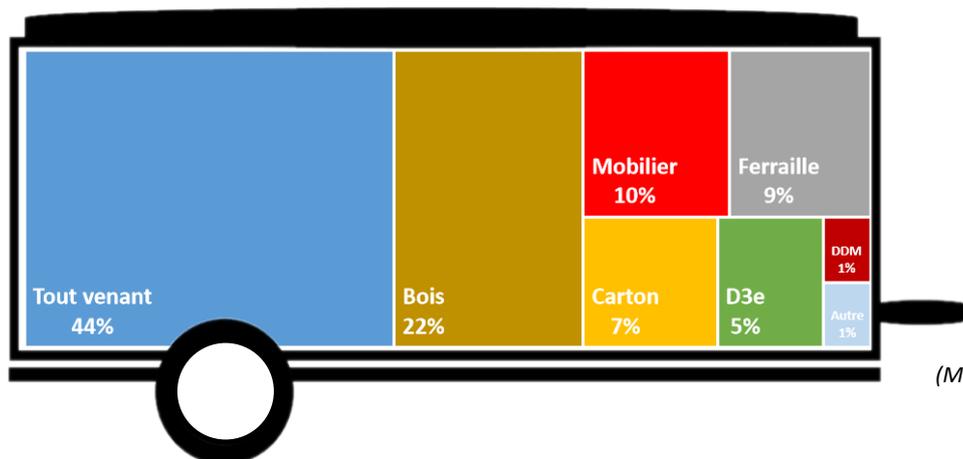


*Répartition des déchets recyclables*



**1 355 kilos**  
= déchets produits par un foyer moyen

**279 kg en déchèterie** (Hors déchets verts et gravats)



Et aussi:

**426 kilos** de déchets verts

**229 kilos** de gravats

*\*selon MODECOM 2017  
(Méthode développée par l'ADEME permettant de déterminer les caractéristiques physiques et qualitatives des gisements de déchets)*

Consommons **mieux**  
pour produire **moins** de déchets !

# LES PERSPECTIVES 2021

## Développement et mise en œuvre de services à l'utilisateur

- ➔ **Mise en place opérationnelle du nouveau schéma directeur de collecte pour l'intégration de l'extension des consignes de tri**

Suite à la mise en place du nouveau schéma directeur de collecte, l'année 2021 permettra d'ajuster au besoin les circuits de collecte, de continuer la dotation en bacs jaunes aux usagers n'ayant pas pu l'obtenir avant, d'adapter la dotation des professionnels...

- ➔ **Elaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**

## Marchés publics

- Traitement lixiviats de l'ISDND de Kéraline
- Fourniture de conteneurs aériens et semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères et les collectes sélectives
- Prestation de surveillance des déchèteries sur le territoire de Cap Atlantique
- Fourniture de carburants en station par cartes accréditives pour les véhicules de Cap Atlantique
- Traitement des ordures ménagères et assimilés non valorisables
- Exploitation de la station de transfert des déchets de Guérande
- Transport des déchets non recyclables et des emballages, papiers et cartons issus de la collecte sélective
- Fourniture et pose de garde-corps sur la déchèterie de Pompas (Herbignac - 44)
- Fourniture de sacs papier biodégradables pour la collecte des déchets végétaux

## Travaux

- ➔ **Déchèteries**
  - Réhabilitation de la déchèterie de Pénestin
  - Travaux d'aménagement de garde-corps à la déchèterie de Pompas
- ➔ **ISDND**
  - Suivi post-exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Kéraline
- ➔ **PAV**
  - Poursuite de l'optimisation et du renouvellement du parc de point d'apport volontaire

# LEXIQUE

**AV** : Collecte par Apport Volontaire : mode d'organisation d'une collecte de déchets dans lequel un « contenant de collecte » est mis à la disposition du public : colonne, conteneur spécifique sur les espaces publics, déchèteries, etc...

**Collecte sélective** : Collecte de certains flux de déchets (ex : les recyclables tels que les EL, JM, verre) préalablement séparés par les producteurs en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

**Compost** : Amendement obtenu par le mélange fermenté de débris organiques (déchets verts, épluchures de fruits et de légumes).

**Déchèterie** : Lieu organisé, clos, gardienné, où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles.

**D3E** : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (petits et gros électroménagers, appareils vidéo, audio, hi-fi...).

**DIB** : Déchets Industriels Banals : déchets assimilables aux déchets ménagers, non produits par les ménages. Ce sont des déchets ni inertes, ni dangereux, générés par les entreprises dont le traitement peut être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères.

**DDM** : Déchets Dangereux des Ménages : ensemble des déchets toxiques, inflammables et/ou corrosifs qui sont produits par les ménages (solvants, métaux lourds, pesticides...).

**DV** : Déchets Verts : déchet végétal résultant de l'entretien des espaces verts publics ou privés (tontes de pelouses, tailles de haies, branchages de parcs, jardins, terrains de sport).

**Encombrants** : Déchets de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des ordures ménagères.

**EL** : Emballages Légers : emballages en plastique (flacons de produits ménagers, bouteille d'huile, d'eau, de jus de fruits, de soda), emballages métalliques (boîtes de conserve, aérosols, bidons alu, barquettes aluminium) et cartonnets (briques alimentaires, petits emballages).

**ICPE** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement : installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement soumise à autorisation.

**ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux : centre dans lequel sont enfouis les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets parmi lesquels plus aucune matière valorisable ne peut être récupérée dans les conditions techniques et économiques du moment.

**JM** : Papiers, journaux, magazines, prospectus.

**Lixiviats** : Liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers les déchets.

**OM** : Ordures Ménagères : déchets périssables et qui ne peuvent pas être recyclés.

**PàP** : Porte-à-Porte : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers

nommément identifiables, et le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets. La collecte en porte-à-porte s'applique plus aux déchets ménagers qu'aux déchets industriels.

**PAV** : Point d'Apport Volontaire

**PET** : Poly Téréphtalate d'éthylène : polymère produit par polycondensation de l'éthylène glycol avec de l'acide téréphtalique. Ces polyesters saturés sont principalement utilisés pour la fabrication de bouteilles, flacons, pos, films et feuilles, fibres, etc. Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière.

**PEHD** : Polyéthylène Haute Densité : le PEHD est utilisé pour la fabrication de bouteilles, flacons, fûts, conteneurs, tuyaux, tubes, poubelles, etc. Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière. Dérivé des hydrocarbures, le PEHD présente peu de risques pour l'environnement, il est 100% recyclable (et non 100% recyclé).

**PTAC** : Poids Total en Charge des camions qui arrivent en déchèterie.

**REP** : la Responsabilité Élargie du Producteur est un concept promu par l'OCDE (Organisation de Coopération pour le Développement Économique). Elle désigne des dispositifs qui transfèrent la responsabilité en matière de gestion des déchets des municipalités vers les producteurs. Ce concept repose sur une logique d'internalisation des coûts de gestion des déchets. Des producteurs responsabilisés seront ainsi amenés à prendre en compte les coûts de la post-consommation lors de la conception de leurs produits. La REP permet d'inciter à plus de prévention.

**RS** : Redevance Spéciale : redevance pour l'enlèvement des déchets assimilés ne provenant pas des ménages. La loi du 13 juillet 1992 mentionne l'obligation d'instituer la redevance spéciale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993, dans le cas où la collectivité perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Si elle a instauré la redevance générale (redevance d'enlèvement des ordures ménagères), elle n'est pas contrainte d'instaurer la redevance spéciale. La redevance spéciale est calculée en fonction de l'importance du service rendu, et notamment de la quantité de déchets éliminés.

**TMB** : Tri-Mécano-Biologique.

**TV** : Tout-Venants : déchets (hors toxiques) arrivant en déchèterie pour lesquels aucune filière locale de valorisation n'existe.

**UIOM** : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères : centre d'incinération spécifique réservé aux déchets ménagers et assimilés.

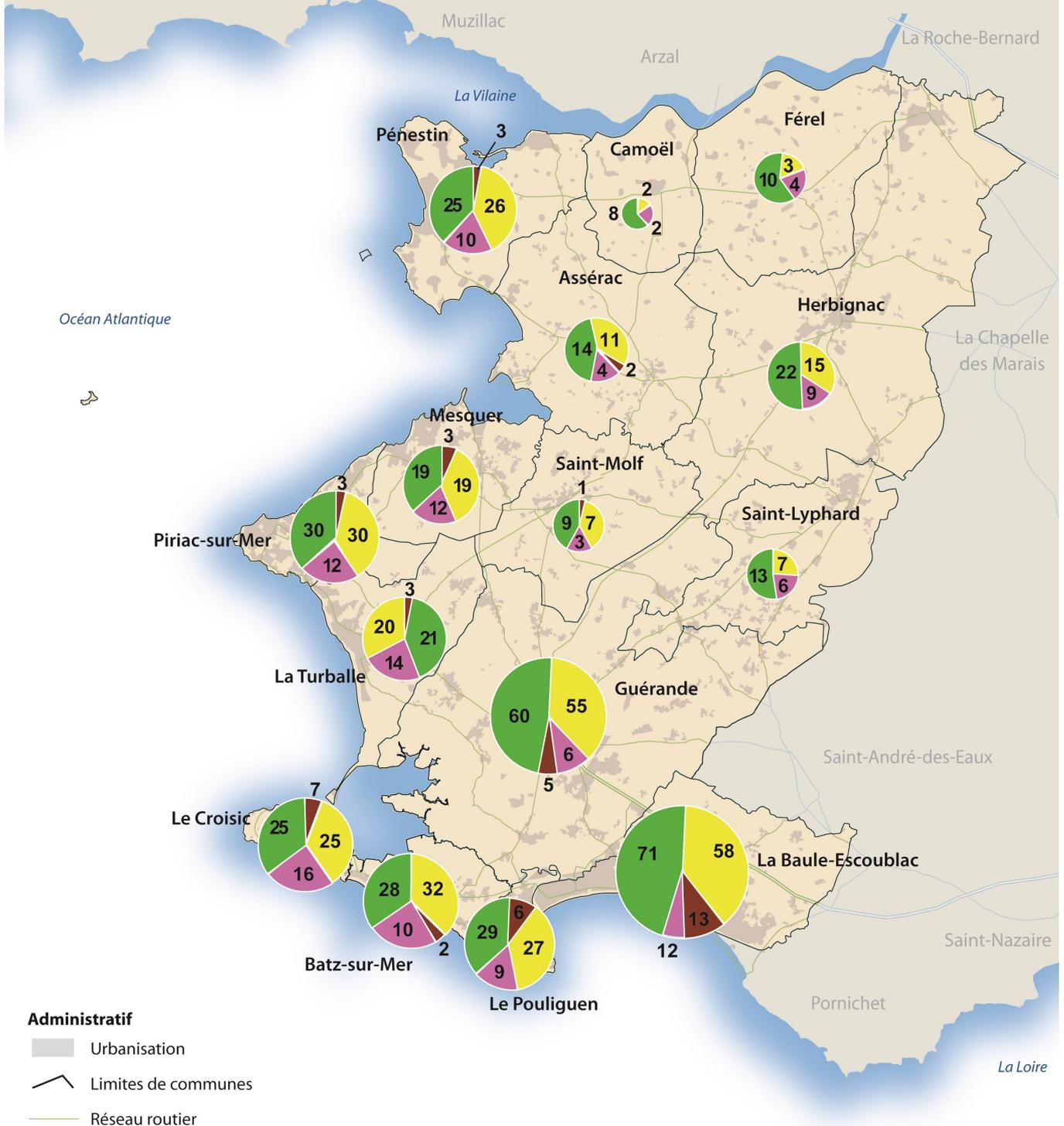
**UVE** : Unité de Valorisation Énergétique : unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

**VP** : Veille Propreté : collecte des dépôts sauvages des points d'apports volontaires.

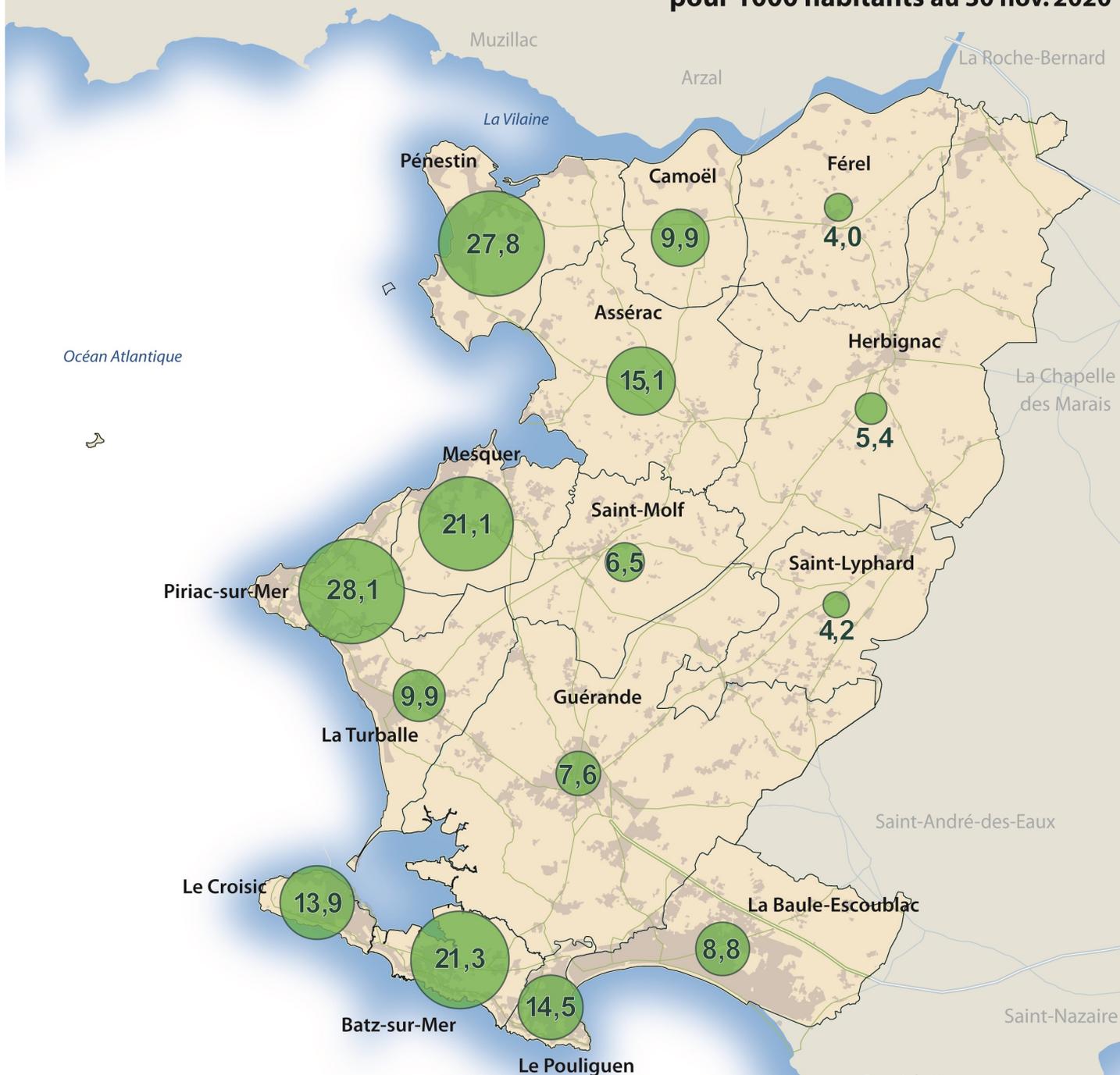
# CARTES

Cap Atlantique  
L'agglo

## Répartition des bornes d'apport volontaire (OM, EL, Verre et Carton) par commune au 30 nov. 2020



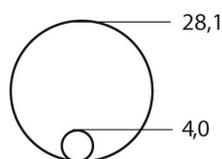
**Nombre de conteneurs d'apport volontaire sélectif  
(EL, Verre et Carton) disponibles par commune  
pour 1000 habitants au 30 nov. 2020**



**Administratif**

-  Urbanisation
-  Limites de communes
-  Réseau routier

**Nombre de conteneurs d'apport volontaire sélectif (EL, Verre et Carton) disponibles par commune pour 1000 habitants**



0 2.5 Km



Direction Déchets • Parc automobile : [accueil.herbignac@cap-atlantique.fr](mailto:accueil.herbignac@cap-atlantique.fr) •  02 51 76 96 16

Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande - Atlantique  
3 av. des Noëllés • BP 64 • 44503 LA BAULE CEDEX • Tél : 02 51 75 06 80

[www.cap-atlantique.fr](http://www.cap-atlantique.fr)